



RENFORCER LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE...

SYNTHESE DE LA RENCONTRE DE WEOTENGA
(BURKINA FASO – 25 AU 27 OCTOBRE 2011)



Janvier 2012

Sommaire

SOMMAIRE	2
PREFACE.....	3
ACRONYMES	4
INTRODUCTION.....	5
DE FORTES PRESSIONS PESENT SUR LES AIRES PROTEGEES DU CONTINENT AFRICAIN	5
I. DES OUTILS D’APPUI ET DE DECISION POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	10
1.1 DISPOSER DE DONNEES ET DE CONNAISSANCES DE QUALITE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES AIRES PROTEGEES	10
1.2 RENFORCER LES COMPETENCES DE MANAGEMENT DES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES ET LEUR POIDS DANS LES DECISIONS.....	15
1.3 OEUVRER A L’APPLICATION DES LOIS EXISTANTES SUR LES AIRES PROTEGEES ET REFORMER EN ULTIME RECOURS 20	
1.4 VALORISER LES AIRES PROTEGEES ET PROMOUVOIR LEURS INTERETS AUPRES DES BENEFICIAIRES DIRECTS ET INDIRECTS.....	24
1.5 POLITIQUE, STRATEGIE ET OUTILS DE PLANIFICATION DE LA CONSERVATION	28
1.6 AMENAGER LES TERRITOIRES DE CONSERVATION DANS UNE DYNAMIQUE PLURI-ACTEURS.....	32
.....	35
RESERVE DU SAHEL, BURKINA FASO	35
II. ECHELLES D’INTERVENTION ET DE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES	36
2.1 LES GRANDS PROJETS D’APPUI AUX AIRES PROTEGEES, QUELS RESULTATS DE CONSERVATION?.....	36
2.2 LES PETITS PROJETS ONT-ILS UN IMPACT SUR LA CONSERVATION DES AIRES PROTEGEES?	40
2.3 CONSERVER LA BIODIVERSITE... QUELLES SONT LES ECHELLES DE TERRITOIRES ET DE TEMPS LES PLUS PERTINENTES ?.....	44
2.4 COMMENT INSCRIRE LA CONSERVATION DANS UNE DEMARCHE DE LONG TERME ET CONCERTEE FACE A UNE APPROCHE PROJET, CONJUGUEE AU PRESENT ET SOUVENT SEGMENTEE ?	47
SYNTHESE DES PISTES D’ACTIONS POSSIBLES.....	51
LISTE DES PARTICIPANTS A L’ATELIER	57

Préface

Réfléchir aux enjeux de la conservation en Afrique à un moment où de plus en plus de pressions s'exercent sur les aires protégées du continent, évaluer ce qui marche et ce qui ne marche pas, envisager les marges de progression possible, chercher et promouvoir d'autres solutions, réfléchir à de nouveaux partenariats, inventer un nouveau futur pour ces territoires... telles sont les lignes directrices qui durant trois jours ont guidé les échanges de la Rencontre de Weotenga, organisée par l'UICN, en Octobre 2011, au Burkina Faso.

Des personnalités impliquées dans la conservation, en Afrique ou ailleurs, y ont pris part. Elles ont posé un diagnostic sur les grandes tendances de la conservation, analysé l'existant et les erreurs du passé. Elles ont échangé et réfléchi à de nouvelles pistes d'action, réalistes, ancrées dans les réalités territoriales. Elles se sont accordées sur la nécessité de renforcer la conservation et de promouvoir de nouveaux modèles de développement, de stimuler des choix politiques plus judicieux et de renforcer la société civile, de concevoir de nouveaux outils de financements, de revoir les approches des projets de conservation... Entre autres...

La multiplicité des contextes, des acteurs et des enjeux de la conservation en Afrique ne peut être résumée au sein d'un seul rapport. C'est pourtant ce que nous avons essayé de faire. Du fait de la diversité des participants à la Rencontre, de leur expérience et de leur engagement, le présent document donne une vision, sans doute incomplète, de la situation, sur laquelle nous ambitionnons de bâtir une feuille de route pour l'avenir des aires protégées du continent.

Cette feuille de route sera donc la suite logique de ce rapport. Elle sera proposée aux différents acteurs engagés dans le champ de la conservation (Etat, bailleurs, ONG de conservation, société civile) et servira à améliorer leurs modes de travail et leurs résultats.

J'espère donc que cette Rencontre permettra de répondre au grand défi que nous pose la dégradation progressive des aires protégées d'Afrique. J'espère que la feuille de route qui sera élaborée sur la base de ce rapport saura résoudre l'urgence du court terme, tout en s'inscrivant dans la durée...

Nik Lopoukhine
Chair
World Commission on Protected Areas

Acronymes

COMIFAC : Commission pour les forêts d'Afrique Centrale

ECOFAC : Ecosystème forestier d'Afrique Centrale

FEM/GEF : Fonds pour l'environnement mondial / Global Environment fund

FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

IBAP : Agence de gestion des aires protégées en Guinée Bissau

MNP : Madagascar National Parks

PAPACO : programme aires protégées d'Afrique & conservation (UICN)

PNBA : Parc national du Banc d'Arguin

PPI : Programme petites initiatives

SADC : Communauté du développement de l'Afrique Australe

UE : Union Européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

WCPA: World Commission on Protected areas

WCS : Wildlife Conservation Society

WWF: World Wide Fund for Nature

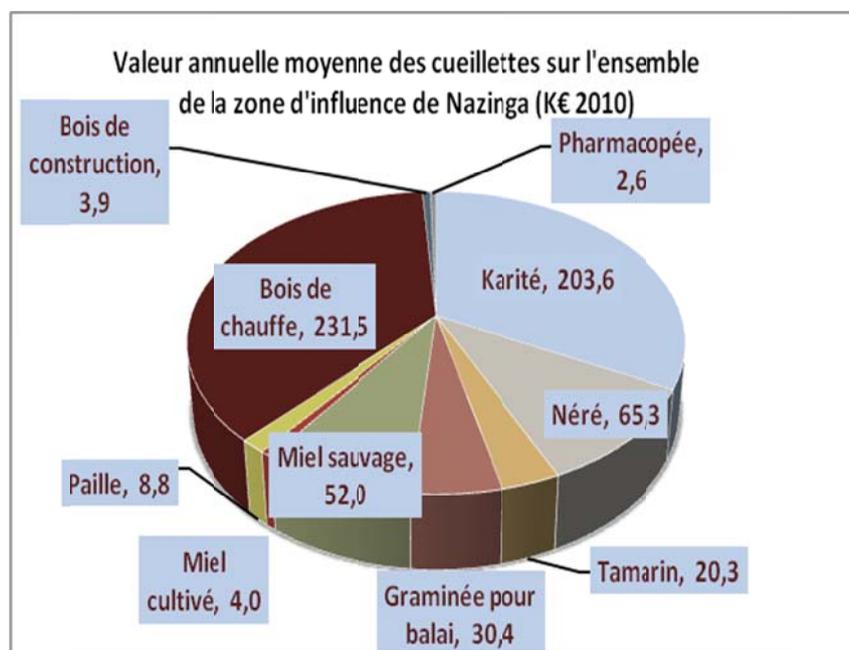
Introduction

De fortes pressions pèsent sur les aires protégées du continent africain

L'Afrique est un continent aux multiples facettes et aux données parfois alarmantes : de nombreuses richesses naturelles renouvelables ou non, un taux de pauvreté important classant bon nombre de pays parmi les plus pauvres du monde, un taux d'accroissement de la population fort, une grande diversité de contextes économiques et politiques...

L'Afrique abrite une partie des écosystèmes et des espèces les plus précieux de la planète. Le continent compte de nombreuses « zones protégées » jouant un rôle fondamental pour la protection de la biodiversité, la conservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles (même si toutes n'ont pas le même statut, ni le même impact). Les aires protégées du continent ont été essentiellement créées pour conserver des richesses naturelles (faune et flore), culturelles, religieuses (sites ou forêts sacrés, lieux de sacrifices ou d'initiation) et sociales qui justifient à elles seules l'existence de ces zones de protection.

Souvent, pour les populations vivant en périphérie ou dans les aires protégées, l'exploitation des ressources naturelles (la cueillette des produits forestiers non ligneux, le bois de chauffe et de construction, les plantes médicinales ou encore la pêche ou la chasse lorsqu'elles sont légales) est la principale source de revenus. Le schéma ci-après montre l'importance de ces ressources, évaluée sur une aire protégée de savane (catégorie VI) et sa périphérie, au Burkina Faso, où la valorisation du bois et des produits non ligneux (essentiellement les fruits) représente plus des 2/3 des gains tirés de l'exploitation durable des ressources de l'aire. Le tourisme est également une source de revenus importante, avec de fortes disparités régionales, l'Afrique de l'Est et du Sud profitant nettement davantage de cette ressource.

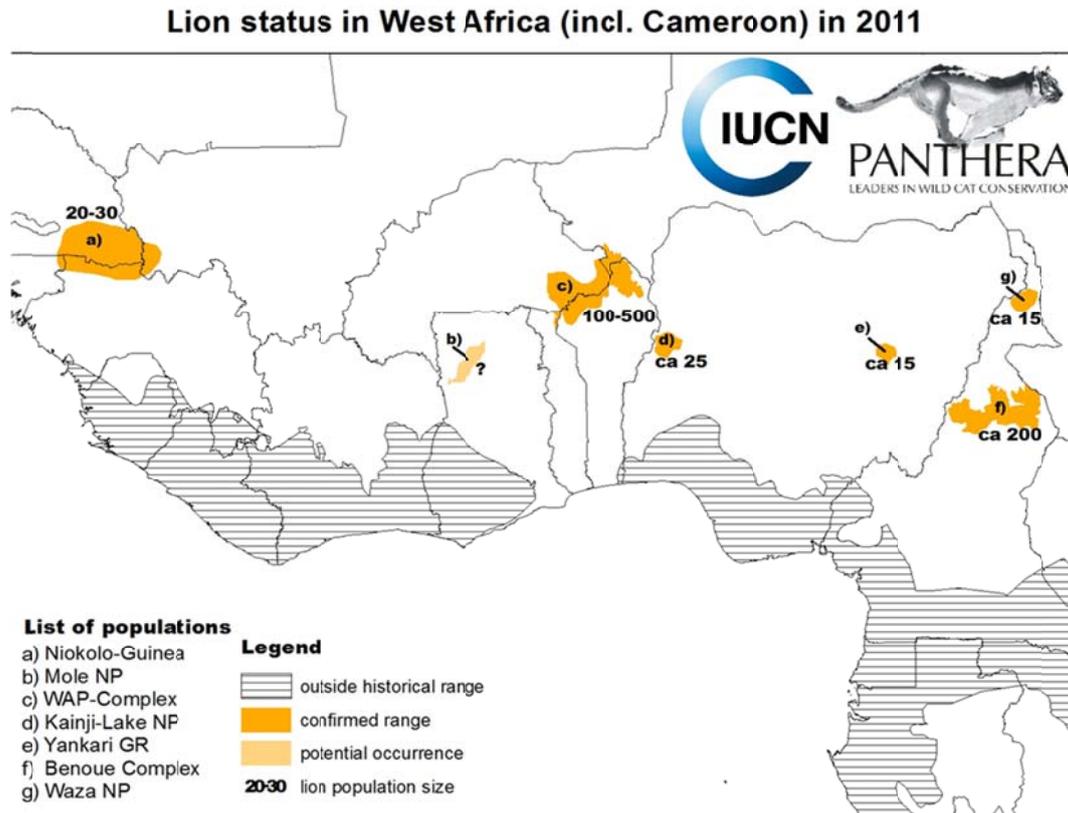


Source : IUCN-Papaco

De nombreuses valeurs pour la protection desquelles les aires protégées avaient été créées sont aujourd'hui en danger, parfois extrêmement menacées notamment dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest. C'est particulièrement le cas pour les richesses fauniques. Des espèces comme

le Guépard, l'Eléphant, le Lycaon etc. y sont ainsi menacées de disparition, à court terme, dans bon nombre de sites.

A titre d'exemple emblématique, le lion dont l'habitat originel est réparti sur la toute la zone savanicole d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Pourtant, les dernières prospections ne montrent plus de preuves tangibles de l'existence des lions que dans quelques sites, avec des effectifs souvent très faibles et des données toujours imprécises.



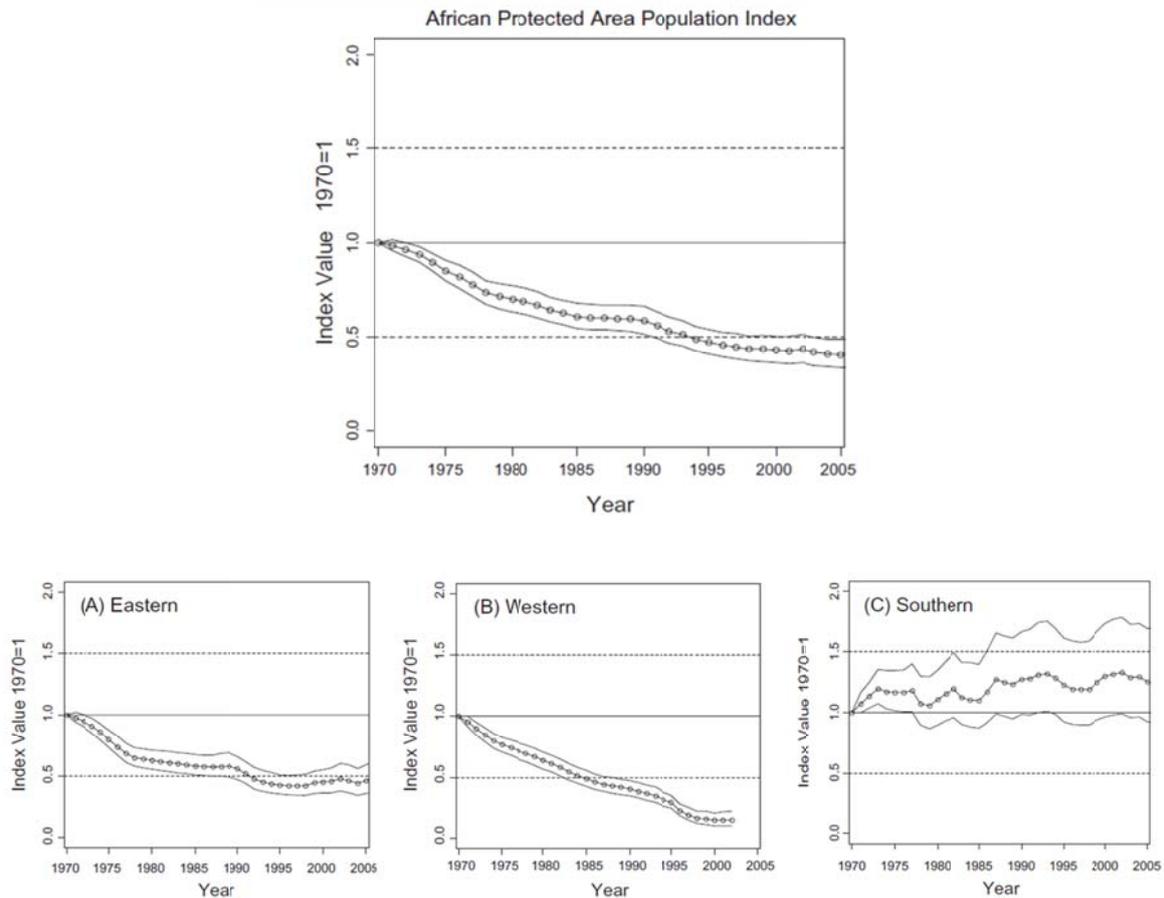
Données Panthera

Les causes des pressions que subissent les aires protégées sont nombreuses : exploitation forestière (industrielle ou artisanale), braconnage de subsistance et commercial pour le commerce de la viande de brousse ou certains produits comme l'ivoire ou la corne, pression foncière et conversion des terres à des fins agricoles, désertification, surpâturage et saturation foncière, pression du pâturage sur les zones protégées, en particulier dans la zone sahéenne, extension du secteur minier depuis 20 ans avec des conséquences notamment sur les questions foncières, mais aussi sociales...

« Les modifications des milieux naturels, notamment la déforestation et les conséquences qui lui sont associées ont amené une dégradation importante et rapide des paysages en Afrique de l'Ouest. Des personnes compétentes et de bonne volonté exercent dans les institutions et sur le terrain, mais les systèmes de conservation semblent ne plus fonctionner au point que l'on peut se demander s'il existe encore des aires protégées dignes de ce nom dans certains pays de la sous-région ».

Source : Francis Lauginie, Afrique Nature International, novembre 2009 – lettre APAO n°24 de l'IUCN - Papaco

Une étude récente a permis l'agrégation de données chronologiques recensant l'abondance de 69 espèces de grands mammifères dans 78 aires protégées d'Afrique (Craigie and *al.*). Cet indice multi-espèces donne une tendance du changement global dans l'abondance des populations et révèle, en moyenne, une baisse de 59% en abondance de la population entre 1970 et 2005. On note de fortes disparités régionales, la situation étant particulièrement préoccupante en Afrique de l'Ouest et un peu moins en Afrique de l'Est, tandis que l'Afrique du Sud montre de meilleures performances.



Source: I.D. Craigie & al., 2010. Large mammal population declines in Africa's protected areas. *Biological Conservation*, 143, p 2221-2228.

Le statut des aires protégées pose souvent question, ce qui affecte implicitement leur mode de gestion. Un certain nombre d'aires protégées ne dispose d'ailleurs pas d'acte formel de création.

Dans leur grande majorité, les aires protégées, surtout dans les pays francophones, disposent encore d'un statut octroyé du temps de la colonisation et leurs modalités de gestion n'ont jamais été revues en fonction de l'évolution du contexte et des nouveaux modes de gestion possibles. La plupart du temps, ces règles de gestion ne sont plus adaptées et surtout, elles ont failli à maintenir la situation originelle. La majorité des aires protégées dispose de plans de gestion ou d'activités, mais peu sont opérationnels, ou validés, et beaucoup sont périmés. Par ailleurs, les moyens mis à disposition des organismes de gestion sont souvent défailants : manque de ressources humaines, financières et matérielles. En Afrique de l'Ouest et du Centre, la plupart des aires protégées qui disposent de moyens suffisants sont appuyées par une ONG internationale ou un programme international de conservation. Les gestionnaires des aires protégées manquent en général de compétences adaptées

à leur métier, aujourd'hui. La gestion des aires protégées reste axée sur le suivi écologique, la surveillance et la lutte anti braconnage, quand d'autres challenges émergent...

Il existe cependant des réussites. L'Afrique de l'Est et du Sud montre un meilleur bilan de ce point de vue, mais il existe de grandes disparités entre les pays. Des contextes de conservation et des modèles de gestion positifs se sont développés et sont mis en œuvre à large échelle, en particulier dans certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe, comme par exemple au Kenya. Quelques bons exemples existent aussi ailleurs, souvent isolés, rarement reproductibles, toujours fragiles (voir les résultats des évaluations conduites par l'UICN-Papaco en Afrique de l'Ouest et du Centre sur www.papaco.org).

Le constat de la dégradation des conditions de conservation de la faune et de la flore en Afrique est donc posé. Il doit évidemment être nuancé de place en place, en fonction des contextes, parfois même contredit localement. Soit. Mais la tendance est là, et l'oublier sous prétexte de quelques succès conduirait immanquablement à l'échec global. Il faut aujourd'hui rapidement inverser cette tendance. Ce constat nécessite une réaction à la hauteur du challenge (« une révolution ? »), des orientations innovantes, des actions urgentes et d'autres, inscrites sur le plus long terme. Le défi est donc de proposer une **feuille de route** pragmatique, pour enrayer la dégradation des écosystèmes africains.

Pour inverser la tendance, aujourd'hui plus que jamais, les gestionnaires de parcs et les responsables de la planification de l'usage des ressources ont besoin d'outils efficaces leur permettant de faire face aux pressions et aux menaces pesant sur les aires protégées africaines. Il est urgent de s'orienter vers de (nouvelles, mais surtout efficaces) stratégies de conservation, de redéfinir et de prioriser les axes d'intervention et de se fixer des objectifs essentiels de conservation à court, moyen et long termes.

Imaginer, développer, promouvoir de nouvelles voies, se projeter à plus long terme en se basant sur les leçons apprises... C'est dans cet état d'esprit que s'est tenu au Burkina Faso, du 25 au 27 Octobre 2011, un atelier de réflexion réunissant des experts et des professionnels de la conservation de la biodiversité en Afrique et à l'international, désireux de mettre en commun leurs expériences, leurs compétences et leur engagement pour la conservation. Un groupe informel, venu d'horizons très divers, additionnant à eux tous de multiples savoirs.

« Comment inverser la tendance de dégradation de la biodiversité en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre ? » Tel était le fil conducteur de cette Rencontre de Weotenga, des débats et des échanges durant ces journées, avec un objectif clair : **formuler des recommandations pratiques pour proposer une feuille de route visant, pour les prochaines années, à une plus grande efficacité de la gestion des aires protégées pour la réalisation de leurs objectifs.**¹

Sans prétendre être exhaustif, le présent document résume les principales questions stratégiques qui se posent aux différents acteurs de la conservation en Afrique. Il aborde de multiples enjeux tels que la disponibilité de données fiables et exploitables, les capacités de gestion et de décision, l'application des lois, la valorisation des aires protégées, les stratégies et l'aménagement du

¹ Les participants à l'atelier n'ont pas abordé en profondeur tous les défis, toutes les questions, notamment celles essentielles, du rôle de tous les acteurs non directement impliqués dans les décisions de conservation. Faute de temps et de compétences disponibles, il n'était pas possible de se pencher en profondeur sur ce sujet (en particulier la gestion communautaire des ressources naturelles) faisant déjà l'objet de vastes débats, d'expériences très variées et d'une littérature abondante. Ces acteurs sont donc mentionnés ci-après sous les vocables de « communauté locale » ou « grand public » et leur point de vue sur le sujet n'a donc pas nécessairement été capturé dans les débats.

territoire, les résultats des grands projets, les ambitions des petites initiatives et subventions, les échelles territoriale et temporelle de la conservation...

Il permet d'identifier les enjeux prioritaires pour la conservation de la biodiversité, au travers des aires protégées, et d'apporter des pistes d'action pour élaborer la feuille de route. De sa mise en œuvre dépendra peut-être le changement tant attendu en matière de conservation dans et par ces aires protégées....



Forêt de Nazinga, Burkina Faso

I. Des outils d'appui et de décision pour la conservation de la biodiversité

1.1 Disposer de données et de connaissances de qualité pour une meilleure gestion des aires protégées

QUELQUES CONSTATS

Le classement d'un territoire en aire protégée (toutes catégories confondues) se base, ou tout du moins devrait se baser, sur des données faisant apparaître des spécificités remarquables en particulier du point de vue faunistique floristique (et éventuellement culturel). Ce sont ces données qui constituent le socle justifiant la nécessité de protection d'une zone, de rédaction d'une législation, de mesures spécifiques et d'implication de différents acteurs sur ce territoire.

Collectées dans la durée, ces données permettent aussi d'évaluer les efforts de conservation, d'identifier les menaces, les forces ou les lacunes d'un système de conservation. Utilisées comme outils d'aide à la décision, elles permettent de cibler des actions, d'orienter les programmes de gestion. Enfin, vulgarisées et diffusées sur des supports de communication adaptés, elles peuvent justifier les investissements humains, matériels et financiers à mobiliser sur une zone ou être employées au titre de plaidoyer.

A l'échelle nationale ou régionale, les décideurs politiques manquent souvent de connaissances justes et actualisées pour prendre les bonnes décisions, orienter leurs choix politiques de conservation au regard des pressions réelles sur la biodiversité.

Schématiquement, les données collectées dans les aires protégées répondent à deux grandes familles d'objectifs **non exclusifs** mais souvent portés par des acteurs **différents** :

- **La production de connaissances scientifiques** : les aires protégées constituent un terrain de recherche privilégié et un nombre important d'études spécifiques y est réalisé tous les ans en Afrique. Les données visant à répondre à une question ou à une hypothèse scientifiques sont le plus souvent recueillies par des chercheurs dans le cadre de protocoles bâtis à ces fins. Réalisés en partenariat avec une Université ou un centre de recherche, ces travaux sont valorisés en priorité en termes académiques (publications, diplômes) et pédagogique (stages et travaux pratiques). Le type de données collectées peut selon le cas être très ciblé, focalisé sur une thématique, une espèce, sa collecte et son analyse impliquant souvent une durée peu compatible avec les urgences ou le quotidien des gestionnaires. Toutefois ces constats ne se vérifient pas toujours. De plus en plus de travaux de recherche portent sur des ensembles plus complexes (paysages, communautés) ou s'appuient sur des données préexistantes ou obtenues au travers d'enquêtes courtes mais intensives (sciences sociales) réduisant d'autant le délai d'obtention de résultats utilisables.
- **L'appui à la gestion de l'aire protégée** : les gestionnaires s'intéressent aux données leur permettant de suivre et d'évaluer l'état de l'aire protégée, l'impact ou l'efficacité de leurs programmes d'action ainsi que d'identifier des priorités. Pour ce faire, la plupart des plans de gestion prévoit une série de données à collecter en routine par les équipes de gestion. Dans le cas des aires protégées africaines, les données portent par exemple sur l'état des populations de grande faune ou espèces emblématiques, du couvert forestier, des surfaces

brûlées, du niveau des points d'eau et zones humides, de l'importance de la fréquentation touristique ou du braconnage et autres infractions, de l'intensité des patrouilles, etc.

Ces données sont complémentaires et doivent, en théorie, toutes contribuer directement ou indirectement à améliorer la conservation de l'aire protégée. Pourtant, dans la pratique, beaucoup d'acteurs de la conservation en Afrique (surtout francophone) soulignent l'incompatibilité des deux démarches pour la gestion des aires protégées. Ce constat est-il lié à l'essence même des données ou aux acteurs impliqués ?

Concernant les données, elles se doivent d'être les plus fiables et les plus pertinentes possibles mais elles ne seront utiles qu'une fois traitées et analysées afin de produire des connaissances ou des informations, par rapport à des questions posées par les uns ou les autres. Or, le constat le plus partagé par les gestionnaires porte sur la dispersion, la fragmentation et surtout l'inaccessibilité des résultats des travaux de recherche qui restent donc inexploités pour la gestion. De plus, le temps nécessaire au traitement puis à la diffusion et la valorisation des données scientifiques, par le biais de publications, coïncide rarement avec le « temps » des gestionnaires pour prendre des décisions de gestion. Enfin, se pose aussi souvent une question centrale quant aux droits de propriété, d'exploitation et d'accès aux données.

Les différences de statut et de stratégie **des acteurs de la conservation** d'une part et **de la recherche** d'autre part constituent sans doute un problème moins bien identifié, mais tout aussi important, à résoudre. D'un côté, la recherche pour la conservation de la biodiversité rassemble une communauté scientifique, large et diversifiée (écologie, biologie animale et végétale, agronomie, économie, anthropologie, etc.). De l'autre côté, les gestionnaires, bien que de mieux en mieux formés, ne disposent ni du temps ni des compétences suffisantes au suivi des publications scientifiques. Par contre, ils sont régulièrement sollicités pour délivrer des permis pour des recherches dans lesquelles ils ne sont peu ou pas impliqués. Il existe souvent une fracture entre les moyens dont disposent les équipes de recherche internationales et les équipes de gestion de l'aire protégée associées à des organismes nationaux de recherche. Quand ils existent, les besoins de recherche identifiés par une équipe en charge de la gestion d'une aire protégée ont parfois peu de poids face aux choix d'équipes scientifiques internationales. Ce type de situation est à l'origine d'incompréhensions mutuelles et de travaux de recherche peu ou pas utiles à la réalisation des plans de gestion.

Face à ces situations, différentes initiatives ont été lancées pour favoriser à la fois la collecte, la synthèse et le traitement des données au service des aires protégées (voir encadré ci-dessous) et la co-construction de projets de recherche entre scientifiques et gestionnaires. Des cadres de concertation ou des observatoires des pratiques, des ressources ou de l'environnement tendent donc à se mettre en place pour initier une approche plus concertée entre le monde de la recherche et les gestionnaires. Cette approche apparaît comme un moteur d'innovation et de production de connaissances exploitables, basée sur l'existence d'une dynamique d'acquisition de compétences et de savoirs propres à chacun des protagonistes.

Expérimentation d'un cadre de concertation chercheur/gestionnaire dans le cadre du Programme Parc W/ECOPAS (Niger, Burkina Faso, Bénin) pour améliorer le dialogue et les échanges

Marie-Noël de Visscher – CIRAD

Dans le cadre du programme W/ECOPAS, entre 2001 et 2007, gestionnaires et chercheurs ont expérimenté une stratégie de concertation et de dialogue afin de co-construire un programme d'études et de recherche répondant aux priorités de gestion.

Parvenir, dans les pratiques quotidiennes du programme, à générer des interactions productives et efficaces entre gestion et recherche, représentait un véritable défi. Pour y répondre, les travaux scientifiques soutenus par le projet ont été définis comme devant « *contribuer à résoudre les questions posées par les choix stratégiques du volet opérationnel* » (conservation, concertation avec les acteurs locaux, valorisation des ressources). La collaboration gestionnaire-chercheur s'est ensuite poursuivie au travers d'ateliers thématiques pour préciser les problèmes posés, affiner les questions opérationnelles et leurs contextes afin de définir des axes de recherche prioritaires. Les questions opérationnelles portaient par exemple sur l'organisation des actions dans le vaste territoire hétérogène de la périphérie du parc ou sur la gestion des conflits existants et futurs ou encore sur la limitation de la pression du bétail sur l'aire protégée. Elles ont ensuite été transformées en questions de recherche abordées au travers de protocoles fiables et reproductibles. De son côté le chercheur a aussi suscité des questions de gestion en assumant une fonction de remise en cause : la stratégie de brûlis appliquée sur le parc n'entraîne-t-elle pas une réduction des zones de savane ouverte favorable à des espèces emblématiques ? Ensuite l'intégration de l'acquisition de données ou de connaissances dans les décisions de gestion, très en amont dans la programmation des activités du projet, a reposé sur les échanges au stade de la co-construction des questions de gestion et de recherche, mais aussi sur la participation des gestionnaires aux étapes de formulation des protocoles d'études, de collectes de données et de leur analyse et interprétation, ainsi que sur l'existence d'un médiateur entre les volets scientifiques et opérationnels d'un projet.

Voir aussi : Binot A. et de Visscher M.N. 2012. L'interaction recherche-gestion dans les stratégies de conservation des espaces protégés in *Effervescence patrimoniale au sud, Enjeux, questions, limites*. Ed : D. Juhé-Beaulaton, M.-C. Cormier-Salem, P. de Robert et B. Roussel. IRD éditions (sous presse)

#

L'Observatoire de l'environnement du Parc national du Banc d'Arguin / Mauritanie.

Frédéric Hautcoeur, conseiller technique GIZ auprès du PNBA

En 2007, face à l'accroissement des risques environnementaux sur le littoral mauritanien et au constat d'un manque de coordination entre programmes de recherche et enjeux de conservation du Parc National du Banc d'Arguin, l'administration en charge de l'aire protégée a créé un Observatoire de l'environnement. Totalement internalisé au sein de l'administration du Parc national, celui-ci dispose d'un personnel qualifié en écologie marine et terrestre, géomatique et gestion de l'information scientifique. Ses missions sont principalement d'interpréter et d'intégrer les données scientifiques, de diffuser les informations et les connaissances produites par les programmes scientifiques afin de valoriser leur usage par les gestionnaires de l'AMP, sur le terrain. L'Observatoire vise également à accompagner des programmes de recherche externes, à produire des outils d'aide à la décision et à agir en tant que système de veille environnementale et de prévention des risques. Une base de données en ligne permet de partager et d'échanger des données scientifiques sur différents domaines d'intérêt (ornithologie, écologie marine et terrestre, biologie, botanique, archéologie, sciences sociales, pastoralisme).

De nombreux partenariats scientifiques ont été noués avec des institutions mauritaniennes et européennes. Si l'Observatoire permet aujourd'hui de capitaliser les recherches externes et de produire des résultats tangibles sur l'évolution des ressources du Banc d'Arguin, il ne permet pas encore de véritablement orienter les champs d'investigations de la recherche internationale. De même, la mise à disposition « d'outils d'aide à la décision » pour les gestionnaires de l'AMP doit encore être renforcée. Des réflexions sont actuellement en cours afin de concevoir et animer un système de suivi scientifique qui puisse à la fois informer sur les changements environnementaux, mesurer les impacts des usages et évaluer l'efficacité des activités de gestion.

<http://www.pnba.mr/pnba/>

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Des connaissances nombreuses, diversifiées et fiables sur l'état et les dynamiques de l'aire protégée et de son contexte sont indispensables, à la fois pour développer des modèles de gestion efficace et, à plus large échelle, défendre, promouvoir et sensibiliser sur l'intérêt de la biodiversité :

- La structure de gestion en charge de l'aire protégée est positionnée comme l'élément central de coordination des actions de recherche, sur ces espaces (au niveau local comme national). Elle permet :
 - ⇒ L'inscription des priorités de recherches dans les plans de gestion des aires protégées existants².
 - ⇒ La promotion de cadres de dialogue multi acteurs (gestionnaire, chercheur, décideur, bailleur) pour développer de nouveaux modèles de recherches multidisciplinaires.
- Des outils structurants favorisent l'intégration 'recherche et conservation' et tendent à optimiser les efforts de gestion, notamment à travers :
 - ⇒ L'harmonisation de méthodes et protocoles de collecte de données de telle sorte qu'ils soient reproductibles et comparables d'une aire protégée à une autre et sur le long terme pour chacun d'entre eux.
 - ⇒ La formation du personnel en charge de la gestion au recueil/monitoring en se basant sur des outils simples, robustes, facilement reproductibles.
 - ⇒ Le développement de techniques d'interprétation pratiques pour passer de la donnée à la décision.

La diffusion des connaissances à différentes échelles territoriale et/ou de décision est une action déterminante pour améliorer la conservation des aires protégées et tendre vers une prise de décision efficace :

- Les données récoltées, transformées et interprétées peuvent servir d'outils d'aide à la décision et de connaissances utiles pour une meilleure gestion, aussi bien au niveau des décideurs que des gestionnaires. C'est pourquoi, en plus du processus d'intégration recherche-gestion mentionnée ci-dessus :
 - ⇒ Il est indispensable « d'interpréter » les résultats en informations pratiques, compréhensibles et utiles, et de les « traduire » en message de plaidoyer environnemental.
 - ⇒ Ces données adaptées doivent être diffusées auprès des gestionnaires et des décideurs afin de favoriser une prise de décision optimale.
 - ⇒ L'accent est particulièrement mis sur la valorisation et la prise en compte des savoirs des communautés locales (beaucoup de « données » déjà disponibles), avant de chercher à réinventer la roue.
- Le domaine des recherches de la biologie est élargi à celui des sciences humaines (informations fondamentales pour la gestion d'une aire protégée et de sa périphérie) et aux autres aspects de l'aménagement du territoire.
- La promotion de nouvelles formes de médias de diffusion scientifique vise à dépasser les contraintes actuellement rencontrées en matière de transmission des résultats.

² Un plan de gestion simple, flexible, fréquemment remis à jour (**cf. partie sur les outils de gestion**)

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre ces objectifs, **des actions ont été identifiées comme essentielles et indispensables à court et à moyen termes**. Elles peuvent être portées et mises en œuvre par différents acteurs (décideurs, bailleurs, instituts de recherche, organe de gestion, ONG et société civile) :

- Renforcer les capacités des gestionnaires sur l'identification des questions exigeant des collectes de données ou des apports de connaissances, les méthodologies de recueil et d'interprétation des données par le développement **de formations adaptées, avec en particulier des modules d'initiation aux approches scientifiques** ;
- Identifier, préparer et diffuser des **protocoles d'études et de collecte de données simples, efficaces et reproductibles** afin de permettre aux équipes de gestion de disposer **d'outils standards, accessibles à tous**, intégrant la nécessité de rendre tous les résultats disponibles localement après l'étude ;
- Organiser des cadres de dialogue et de co-construction de projets entre chercheurs et gestionnaires/décideurs avec la mise en place de **mécanismes d'échanges pilotes, animés par un groupe de chercheurs et de gestionnaires avec l'aide de médiateurs. Revisiter à cette occasion le rôle ou la fonctionnalité des conseils scientifiques** là où ils existent en théorie ou en pratique ;
- Accompagner la diffusion des connaissances afin de faciliter une prise de décision **basée sur des données fiables, par le développement d'outils de vulgarisation et ciblant les différents niveaux de décision. Différents supports permettront la diffusion des connaissances (site Internet, newsletter, journal, rapports réguliers...)** ;
- Favoriser l'élaboration d'**une base de données en ligne, pérenne et accessible à tous, compilant les résultats scientifiques pertinents pour les espaces protégés (observatoires)** ;
- Fournir **les moyens nécessaires à la promotion et la diffusion de ces outils de collecte, d'information et de vulgarisation, en dotant le budget associé à la gestion d'un territoire d'un pourcentage substantiel et fléché** ;
- **Promouvoir**, auprès des partenaires financiers des aires protégées, **des programmes de recherche d'accompagnement de leur gestion**.



Masai Mara, Kenya

1.2 Renforcer les compétences de management des gestionnaires des aires protégées et leur poids dans les décisions

QUELQUES CONSTATS

Un besoin évident de s'engager dans une réforme des institutions étatiques chargées de gérer les aires protégées est de plus en plus reconnu. Malheureusement, au lieu de cela, en confondant une fois de plus la fin et les moyens, on s'est contenté de créer des établissements parapublics autonomes pour les substituer aux structures étatiques existantes. Ceux-là ont reproduit les mêmes défaillances que celles-ci (manque de sélection du personnel, résistance pour s'ouvrir à l'interdisciplinarité, incapacité à supprimer les excessives pesanteurs hiérarchiques pour mieux responsabiliser tous les niveaux d'intervention, déséquilibre entre effectifs centraux et personnel de terrain ainsi qu'entre le nombre d'agents de base et celui de leurs supérieurs devenus plus bureaucrates que conversationnistes.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

Les différentes catégories de gestion des aires protégées exigent différents niveaux de compétences à mobiliser. Il n'existe donc pas un bon gestionnaire type, mais une multitude de compétences à associer selon la catégorie et les enjeux de conservation du territoire envisagé. Les besoins en matière d'amélioration de la gestion sont aussi très différents d'un pays à un autre, d'une aire protégée à une autre. De ce point de vue on constate de très grandes disparités entre les pays, avec généralement une grande faiblesse dans les pays francophones.

Les compétences mobilisables dépendent nécessairement du niveau des moyens disponibles pour cela : en général, on recherche des généralistes pour couvrir l'ensemble des champs de gestion, avant de s'orienter vers la spécialisation si les moyens le permettent. Or on constate qu'au contraire de ce schéma, la plupart des agences de conservation sont administrées par des spécialistes (des environnementalistes, des scientifiques, des biologistes) auxquels il manque finalement les compétences de base pour une gestion pragmatique de l'ensemble des situations problématiques rencontrées chaque jour. L'accent a longtemps été mis sur le renforcement des capacités des gestionnaires pour les activités courantes de la gestion, mais il apparaît essentiel désormais de les former à être de véritables aménageurs du territoire par une formation continue, adaptée, pratique et rattachée aux enjeux du terrain.

La mise en place d'une formation de Master spécialisé en gestion des aires protégées par l'UICN - PAPACO

Les aires protégées constituent les lieux privilégiés pour développer des opportunités d'emplois et de ressources au service du développement durable. L'UICN Papaco a donc décidé de mettre en place un Master en gestion des aires protégées, afin de « *former en Afrique pour travailler en Afrique* ». Ce Master (deux ans) est administré par l'Université Senghor d'Alexandrie et vise les tous jeunes diplômés. Un diplôme d'université (DU, 8 semaines) sur le renforcement des compétences en gestion des aires protégées est également développé et mis en œuvre à Ouagadougou pour les jeunes professionnels.

Ces formations s'adressent aux gestionnaires des aires protégées (et à leurs partenaires, scientifiques, ONG, secteur privé...). Elles ont pour but de les doter d'outils et de compétences techniques spécifiques pour améliorer le mode de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durée. La formation de DU (8 semaines) est structurée autour de grands modules associant des cours théoriques et des sorties pratiques pour une mise en application des différents outils. Ils abordent les politiques de gestion des aires protégées ; l'évaluation et la planification ; la gestion participative et l'aménagement du territoire ; l'écologie des écosystèmes tropicaux et la biologie de conservation ; le

suivi écologique, les techniques d'inventaires faunistiques et des notions de SIG ; le traitement des données ; le droit de l'environnement et le développement durable ; l'économie de l'environnement. Le Master approfondit ces matières et enrichit ce programme de nombreux autres aspects tels que l'évaluation environnementale, la gestion, l'informatique, des données essentielles de biologie, les langues...

Source : Lettre APAO n°47 – novembre 2011 et www.papaco.org

Les besoins de compétences se résument encore trop souvent aux aspects techniques. Il manque une vision d'ensemble, ciblant les décideurs (et les acteurs politiques au premier chef) par des actions de lobbying et de renforcement de leur rôle de leadership dans le domaine environnemental.

La question du statut et des modes de nomination du personnel est au cœur des débats également. Dans la plupart des pays, l'administration centrale gère l'affectation de son personnel sur des bases découplées d'une analyse des compétences. Ce constat pose la question de la pertinence du fait de renforcer les capacités d'un personnel enclin à un fort *turnover* à des postes où il n'est pas toujours reconnu, ni récompensé en termes de rémunération. Des exemples de structures plus autonomes et indépendantes (de l'Etat) existent et présentent des résultats intéressants, mais une analyse approfondie de leurs limites et avantages reste à conduire en fonction des contextes.

L'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées de la Guinée-Bissau, une structure de gestion des aires protégées indépendante en Guinée Bissau

Aissa Regalla, Coord. Seguimento das Espécies e dos Habitats -IBAP

L'IBAP a été créé pour promouvoir la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité, pour soutenir la création et la gestion des aires protégées et favoriser l'utilisation rationnelle et équitable des ressources naturelles. Il s'agit d'un établissement public doté d'une autonomie administrative, financière et patrimoniale. L'IBAP concentre ses activités dans le renforcement de la gestion efficace, collaborative et intégrée des écosystèmes, dans une perspective de conservation de la biodiversité et d'appui au développement durable. L'action de l'IBAP concerne toutes les entités et tous les domaines d'activités du secteur de la biodiversité et des aires protégées incluant les réserves naturelles, les parcs, les forêts classées. L'IBAP développe ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Les attributions de l'IBAP sont :

1. Coordonner, orienter, mettre en œuvre et superviser la définition de la politique nationale ainsi que l'exécution des actions de protection, conservation et préservation de la biodiversité, des aires protégées, des parcs et réserves naturelles.
2. Promouvoir et sauvegarder les écosystèmes riches en biodiversité et les aires protégées, promouvoir l'utilisation sociale et économique durable d'une partie du territoire, incluant les cours d'eau, les lacs et la mer.
3. Promouvoir par tous les moyens humains et techniques possibles, la gestion durable de la biodiversité.

Lors de sa planification stratégique, l'IBAP a formulé sa vision comme suit : « **La biodiversité de la Guinée-Bissau est conservée de manière durable au profit du développement des générations présentes et futures** ».

L'IBAP s'appuie sur les documents suivants :

- Loi cadre des Aires Protégées
- Stratégie Nationale des Aires Protégées
- Décret de création des différents parcs

Chaque parc a son Plan de Gestion actualisé et son Statut Interne. Enfin, la Fondation BioGuinée a déjà été créée et a pour objectifs d'assurer le financement durable pour consolider les efforts de conservation de la nature et de préservation de la biodiversité, de réduction de la pauvreté des communautés résidents à l'intérieur et aux alentours des Aires Protégées de la Guinée Bissau.

Source : **Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas (IBAP)**

Même si cela est difficile et certainement très long, le renforcement de la connaissance et de la compréhension d'une masse critique de la population est une étape indispensable pour faire bouger les lignes et enclencher, ou consolider, le changement de gouvernance nécessaire.

Madagascar National Parks (MNP), un modèle de gestion appuyé par un conseil d'administration fort et représentatif

Madagascar National Parks a vu le jour en 1990. Cette association de droit privé, a été reconnue d'utilité publique et assure la conservation et la gestion durable du réseau national de parcs nationaux et réserves de Madagascar. Cette mission de conservation comprend l'éducation environnementale, la valorisation de l'écotourisme et de la science et le partage équitable des bénéfices générés par les aires protégées avec la population riveraine.

L'Association comprend une Assemblée générale, un Conseil d'administration et une direction générale. L'Assemblée définit les orientations de MNP. Le Conseil d'administration agit et décide des projets à réaliser au nom de MNP et selon les grandes lignes tracées par l'Assemblée. La direction générale est l'organe exécutif de MNP.

L'Assemblée générale regroupe des personnes morales ou physiques du secteur environnemental. Celles-ci représentent le ministère chargé de l'Environnement, des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Ainsi diverses compétences sont amenées au chevet des aires protégées.

Source : <http://www.parcs-madagascar.com/madagascar-national-parks.php?Navigation=25>

Le mandat renforcé du Kenyan Wildlife Service grâce à un champ de compétences élargi au-delà des limites stricto sensu des aires protégées

Créée en janvier 1991, l'Agence de Kenyan Wildlife Service (KWS) est une autorité paraétatique chargée de la protection de la faune, dépendant du ministère du Tourisme et de la vie sauvage. Son mandat est d'assurer la sécurité dans les parcs, celles des touristes, des habitants alentours, et de la faune, à travers son corps de rangers (organisation paramilitaire). Les objectifs principaux du KWS sont la conservation des milieux naturels et de leur faune et flore, l'utilisation durable des ressources environnementales pour le développement du pays et en faveur de la population vivant à l'intérieur des espaces protégés, et la protection des personnes et des choses contre les dommages causés par les animaux.

Le KWS jouit d'une certaine indépendance financière. Il reçoit des subventions directes des bailleurs, et peut réinvestir les bénéfices tirés de l'exploitation des parcs dans d'autres projets de sa responsabilité, par exemple dans les parcs déficitaires. Du point de vue institutionnel, le KWS est économiquement autonome et politiquement dépendant de l'Etat. L'agence dispose d'un conseil de surveillance et un comité de révision de la loi sur la faune.

Aujourd'hui, le KWS a acquis une importante dimension de réseau, très opérationnelle du point de vue de la défense des intérêts de la conservation. Ce réseau permet de transcender la frontière institutionnelle entre secteur étatique et société civile. Le champ très élargi de ses compétences d'intervention, au-delà des limites strictes des aires protégées, permet aux gestionnaires d'entamer

des processus de négociation et de contractualisation, depuis les autorités nationales aux communautés locales.

Source :

- Dominique CONNAN -« *No politics please . . .* »? *Conditions et dynamiques de l'échange politique autour du Parc National Kenyan d'Amboseli* - Université Paris I- Panthéon Sorbonne - 2006-2007.
http://www.fasopo.org/reasopo/jr/memoire_dea_connan.pdf
- <http://www.parks.it/world/KE/Findex.html>

Parfois, lorsque la taille critique de l'organe en charge de la gestion n'est pas atteinte (pas assez de personnel pour couvrir tous les champs de compétence), ce sont les partenaires de la conservation (ONG, société civile, secteur privé...), dont la capacité d'action est supérieure et la durabilité des activités est moins incertaine, qui y suppléent.

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Le renforcement des compétences (au sens large = capacité d'action) est un levier fort pour parvenir à un changement de modes de gestion voire de gouvernance :

- En vue de renforcer les capacités des gestionnaires, l'axe « compétences managériales » des programmes de formation est renforcé. Il permet ainsi d'élargir le champ des compétences localement disponibles.
 - ⇒ Une analyse des lacunes existantes et des besoins de formations des gestionnaires permet d'identifier les priorités d'action, les structures et les acteurs à même de répondre à ces besoins,
 - ⇒ Une analyse des lacunes existantes et des besoins de formations permet d'identifier des actions prioritaires à mener à l'échelle des décideurs.
- Au-delà du renforcement des capacités des individus, l'administration en charge des aires protégées est particulièrement ciblée pour développer une administration « mature » pouvant appliquer de nouveaux modes de gestion.
- Afin de renforcer leur leadership en matière de responsabilité environnementale, les décideurs (en particulier les acteurs politiques) et les leaders d'opinion (société civile, ONG...) sont davantage ciblés.
 - ⇒ L'appui sur les nouveaux réseaux sociaux peut y contribuer fortement.
- La mise en place de nouvelles structures de gestion (quel que soit leur statut) ou la réforme de celles existantes avec des personnels ayant les compétences requises est accompagnée :
 - ⇒ L'échelon politique est tout particulièrement renforcé,
 - ⇒ La réforme de l'existant, s'il a démontré ses limites, est promue.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre les objectifs d'amélioration de la gestion et/ou de la gouvernance des aires protégées, **des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles**. Elles peuvent être portées et mises en œuvre par différents acteurs (décideurs, bailleurs, instituts de recherche, organe de gestion, ONG et société civile) :

- **Faire évoluer les programmes de formation** proposés aux gestionnaires au regard des challenges actuels de la conservation pour permettre aux gestionnaires d'aires protégées de **mieux comprendre les défis de leur métier et de posséder les compétences adéquates** pour y répondre, notamment en terme « de capacités managériales » ;
- Ces programmes devront intégrer les nouveaux champs d'expertise que sont **le changement climatique et les solutions à développer pour l'adaptation des aires protégées** ;
- **Promouvoir des modes de gouvernance permettant la participation d'autres acteurs** par la mise en place d'entités de type « conseil d'administration »³ à qui les gestionnaires d'aires protégées vont rendre des comptes. Le cercle des acteurs impliqués dans la conservation est ainsi élargi, **plus de compétences sont rapidement disponibles pour gérer les parcs et les gestionnaires sont davantage responsabilisés et, le cas échéant, la légitimité de leur mandat est renforcée** ;
- S'appuyer sur la capacité d'influence **des nouvelles formes de communication et des médias sociaux** pour renforcer **le poids des « citoyens » informés sur les enjeux de la conservation** ;
- **Utiliser et vulgariser les résultats des évaluations des aires protégées** afin d'améliorer l'ancrage politique de ces territoires de conservation, en visant tout particulièrement **les décideurs. Mieux informés**, ils peuvent ainsi **s'engager dans un soutien plus efficace des aires protégées** ;
- Assurer **la formation des partenaires clefs des gestionnaires** pour renforcer les évolutions en cours, qui contribuent à la conservation, et les rendre moins dépendantes d'un seul acteur. L'implication de **nouveaux acteurs dans la gestion et le suivi des aires protégées garantit plus de responsabilisation des gestionnaires** ;
- **Analyser les structures de gestion en place par des audits institutionnels** (de l'échelon local au national) pour déterminer leur efficacité de gestion. Si nécessaire, proposer des **standards minimaux** pour guider l'organisation de ces structures. **L'instauration de règles de bonne gouvernance peut par exemple accompagner la révision des niveaux et règles de décision.**

³ Un conseil d'administration a un rôle consultatif et stratégique. Il permet d'appuyer, orienter et décider des projets/actions à mener. Le conseil peut également décider de l'orientation des allocations budgétaires, approuver des propositions de financement et de planification sur les questions concernant l'écologie, en particulier les zones protégées

Il se compose d'élus, de représentant d'organisations socio professionnelles, de gestionnaires d'espaces protégés, d'association de protection de l'environnement, d'organisations de recherche, de personnalité de la conservation de la nature, de scientifiques, de représentants de la société civile...

1.3 Oeuvrer à l'application des lois existantes sur les aires protégées et réformer en ultime recours

QUELQUES CONSTATS

D'une manière générale, les instruments législatifs sont bien pensés et largement suffisants pour assurer la conservation de la nature et de ses ressources. A la nuance près qu'il faudrait pour cela, qu'ils soient appliqués, l'incivisme et l'impunité étant largement développés dans l'ensemble de la sous-région. Plusieurs études confirment une évidence : les espaces protégés bénéficiant d'une application rigoureuse de la loi sont ceux où les objectifs de conservation sont les mieux atteints.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

Comme dit précédemment, les législations en vigueur dans les aires protégées d'Afrique sont souvent l'héritage d'un cadre historique issu de l'époque coloniale où la protection concernait essentiellement des espèces charismatiques, facilitait la chasse sportive et délimitait des aires de détente. Le choix de ces aires concernait également souvent des espaces non « utiles », peu exploitables du point de vue des ressources naturelles.

Au cours des années 50-60 et des processus de décolonisation, la question écologique se pose, les limites définies sont contestées. Ces dernières sont sujettes à conflits et les textes existants apparaissent parfois peu consistants et peu adaptés.

Pour autant, modifier une loi peut s'avérer un exercice hasardeux voire périlleux dans certains cas. En effet, certains groupes de pression peuvent avoir beaucoup plus de pouvoir et d'intérêts à réformer le statut ou les délimitations des aires protégées pour des raisons bien éloignées de la conservation de l'environnement (cas du secteur minier par exemple).

De plus, dans l'ordre des priorités politiques, la lutte contre la pauvreté s'impose souvent à tout autre objectif. Ces différents facteurs, et la priorisation qui en découle, peuvent s'avérer un risque pour l'avenir de la conservation. C'est pourquoi tout projet de réforme doit être perçu comme un ultime recours, mobilisable lorsque l'analyse de la situation démontre que le cadre existant est devenu totalement obsolète ou réel facteur de blocage. Dans tous les cas, réviser l'arsenal législatif est un processus très long.

Avant d'entamer une réforme législative, il est préférable de commencer par renforcer l'application des lois, de développer des outils pour en suivre l'application et améliorer l'existant. Des outils tels que le MIST (système de suivi de l'application des lois, voir encadré ci-après) ou d'autres plus spécifiquement juridiques, permettent de mesurer le suivi, l'application des lois et ses effets, de tirer un meilleur bénéfice du cadre existant.

Le MIST (monitoring information system), outil de suivi d'application des lois

Ruth Starkey et Romain Calaque - WCS Gabon

La gestion durable du patrimoine naturel est assujettie à l'application des lois en vigueur. Cette gestion implique non seulement la connaissance de la loi en amont mais aussi, en aval, la capacité à utiliser des ressources humaines et matérielles limitées de manière efficace et efficiente. Pour cela, disposer d'informations spatio-temporelles pertinentes, régulières et rapides concernant les menaces qui pèsent sur l'aire protégée, est essentiel pour permettre aux gestionnaires des aires protégées de prendre des décisions éclairées pour la surveillance (la planification, les patrouilles et l'évaluation des

activités). Ces informations ne peuvent provenir que des éco-gardes. Le "Ranger-based monitoring" est un système destiné à encadrer cette collecte de données par les patrouilles pour les rendre utilisables pour des besoins tant managériaux que stratégiques. Les données fournies par les éco-gardes sont utilisées pour démontrer les efforts de conservation, décourager les actes illégaux, identifier les zones les plus menacées et évaluer les menaces futures ou potentielles.

Le logiciel MIST s'est révélé être une application efficace pour ce "ranger-based monitoring" : il facilite concrètement la planification et le suivi tout en évitant les problèmes rencontrés avec les véritables logiciels de SIG, trop gourmands en assistance spécialisée et en équipements. MIST fonctionne sur des ordinateurs simples et une fois mis en place, il peut être géré par un non-spécialiste et l'information peut facilement et rapidement être échangée ou sauvegardée entre les sites par e-mail. En plus de ces faibles contraintes, MIST permet une production rapide de cartes des patrouilles et permet une analyse simple ou sophistiquée des données agrégées. Enfin, MIST offre des options pour le stockage d'informations sur le suivi juridique lorsque des infractions sont enregistrées.

Depuis 2011, l'outil MIST est mis en place dans le réseau des parcs nationaux du Gabon (à la suite de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et de certains parcs de République du Congo). Les informations récoltées par les écogardes pendant les patrouilles sont synthétisées dans des rapports mensuels, trimestriels et annuels. Cette information est utilisée par les Conservateurs pour leurs prises de décisions sur les stratégies de surveillance, et pour la première fois, l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN) peut voir l'effort de couverture des parcs nationaux et les résultats.

La mise en œuvre du MIST requiert deux modules de formation : l'un pour les écogardes sur la méthode de collecte des données (5 jours) et l'autre pour les gestionnaires de bases de données sur la façon d'utiliser le programme. La version prochaine de MIST, baptisée SMART, sera testée dans 5 pays d'Afrique (dont le Gabon) en 2012 - ainsi que dans 4 pays d'Asie.

En outre, selon les pays et les échelles d'intervention, des solutions déjà existantes sont disponibles pour agir sur les aspects législatifs si nécessaire. Il est possible d'utiliser différents leviers et outils, et de travailler à l'échelle des plans de gestion, des règlements internes, des arrêtés pris dans le cadre des lois de décentralisation, des nouvelles catégories d'aires protégées, sans pour autant passer par la voie du changement législatif.

Le plan de gestion est un support « réglementaire » important, souple et flexible. Dans certains pays, il est un instrument à caractère légal puisque validé par un décret (ou tout autre texte), dont les orientations sont beaucoup plus simples à modifier qu'un texte de loi.

La création de nouvelles aires protégées peut également être l'occasion d'une consultation avec les communautés et les acteurs locaux, et offre l'opportunité de construire de nouveaux cadres réglementaires pour les futures modalités de gestion. C'est le cas par exemple, du Parc National du Banc d'Arguin, qui au moment de sa création a été doté d'un décret d'application spécifique. Grâce aux politiques de décentralisation et à l'attribution de nouvelles compétences aux échelons régional et communal, il est possible d'actionner certains leviers vers de nouvelles attributions de compétences à un échelon plus local, d'accorder davantage de compétences et de légitimité à certains acteurs déconcentrés, même si dans de nombreux cas la question foncière reste entière et que l'échelon central demeure fort.

En République Démocratique du Congo (RDC), une réforme pose de nouvelles bases environnementales et requalifie les zones de protection

En République Démocratique du Congo, les aires protégées couvrent environ 9% du territoire et jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité. Cependant, du fait des crises successives qu'a connu le pays, la diversité de la faune, de la flore et des habitats de la plupart de ces aires protégées a diminué considérablement et plusieurs espèces sont en danger d'extinction. Cette dégradation de la biodiversité est également liée à la faiblesse institutionnelle du secteur.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement de la RDC a amorcé une politique sectorielle qui s'est traduite par l'adoption, en 2000, de la stratégie nationale de la biodiversité et de son plan d'action national. Un des aboutissements de cette politique a été notamment la promulgation en 2002 d'un nouveau code forestier. D'autres documents de références ont été adoptés : la nouvelle vision pour la conservation des aires protégées (2003), la stratégie de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et dans les zones tampons et l'agenda prioritaire de la réforme du secteur forêt et de la conservation de la nature, le plan national forêt et conservation de la nature. La forêt est désormais présentée comme un bien public. Ces documents fixent les principes de base d'une gestion durable, d'une réhabilitation des aires protégées existantes et de leur extension.

Source : <http://www.cofed.cd/environnement2.html>

Finalement, une réforme des lois peut aussi s'inspirer des bonnes pratiques développées en d'autres lieux et incorporer les outils modernes de gestion, en particulier les **Guides de Bonnes Pratiques de l'UICN** et les **Catégories de gestion des aires protégées**. Et une fois l'arsenal en place, la mise en place d'observatoires indépendants permet de surveiller les pratiques liées aux nouveaux textes se mettant concrètement en place.

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Le renforcement de la connaissance des textes et des capacités à les appliquer sont les prérequis pour une meilleure application des lois existantes, et, de ce fait, une meilleure gestion des aires protégées :

- L'application efficace de la loi ne peut se faire qu'accompagnée du renforcement des capacités de tous les acteurs, depuis la base jusqu'au sommet. La connaissance des textes est le premier pas vers le respect et l'application de la législation :
 - ⇒ La connaissance du droit relatif à l'environnement et à la conservation par les gestionnaires, les policiers, les procureurs etc. est une priorité.
 - ⇒ La connaissance du rôle, du champ et des implications de la décentralisation permet de mesurer l'attribution et le poids des nouvelles compétences, à l'échelon local, et de faire émerger de nouveaux acteurs.
- Le suivi de l'application des lois permet de mieux comprendre leur cohérence et leur pertinence, de déterminer si les problèmes viennent des textes ou bien de facteurs extérieurs et, renseigne sur la nécessité de réformer ou non :
 - ⇒ L'évaluation des textes permet de garder à l'esprit qu'il est souvent plus efficient d'appuyer la mise en œuvre de textes existants que d'essayer de modifier les lois, un processus long et parfois contreproductif.
 - ⇒ Un meilleur usage du rôle du lobbying permet d'inciter à une plus grande application des textes.

⇒ La réflexion sur la question foncière et les multiples problèmes qui s’y rattachent est également à prendre en considération.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre les objectifs de renforcement des connaissances des textes législatifs et de leur application, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- **Former et sensibiliser les acteurs** (gestionnaires, policiers, juges, procureurs...) à **l’application des lois en matière de droit de l’environnement** et de droit relatif à la question de la conservation, en particulier à l’échelon local ;
- **Simplifier les procédures, si possible, et donner des pouvoirs régaliens aux acteurs les mieux placés pour les appliquer** (par exemple les agents des aires protégées) pour permettre une application des textes simple et proche du terrain ;
- **Identifier et évaluer les cadres juridiques et les lacunes si elles existent** (audit) et faire des comparaisons régionales pour capitaliser sur les expériences qui marchent. **Le renforcement des textes, le cas échéant, s’appuie sur les bonnes pratiques déjà éprouvées ;**
- **Renforcer et appliquer l’arsenal réglementaire, les outils existants et notamment les plans de gestion ;**
- Diffuser **les lignes directrices de l’IUCN** concernant la législation des aires protégées. Elles visent à poser des **standards minimaux en termes de textes et de leur application.**



Parc national des Iles de la madeleine, Sénégal

1.4 Valoriser les aires protégées et promouvoir leurs intérêts auprès des bénéficiaires directs et indirects

QUELQUES CONSTATS

La valeur d'une aire protégée a longtemps été calculée sur quelques usages simples, par exemple les droits d'entrée et de visite, une base purement économique. La valorisation actuelle s'oriente vers de nouveaux axes comme les paiements pour services environnementaux (notamment l'accès à de l'eau de qualité), la valorisation patrimoniale (par exemple la valeur intrinsèque d'une espèce rare), la compensation carbone... Le paradigme énoncé pour la conservation est qu'il faut conserver ce qui a de la valeur. La question qui se pose alors est de savoir pour qui existe cette valeur plutôt que de savoir quelle est cette valeur...

Si la valorisation des aires protégées peut prendre de multiples facettes, il peut exister un conflit temporel entre une valorisation à court terme, souvent privée, avec retours immédiats sur investissements et la recherche d'une valorisation durable de la biodiversité, souvent publique, inscrite sur du long terme. Les enjeux de conservation durables pèsent encore souvent peu face à un projet minier ou autre équipement et infrastructure lourde (barrage, port...) ou plus largement face au besoin de terre pour nourrir une population humaine en pleine croissance.

Le Mont Nimba, un site du Patrimoine Mondial, soumis à de fortes pressions

La Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba est depuis 1981, classée réserve de biosphère et patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est située entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria. Le Mont Nimba est à la fois un écosystème très riche et spécifique, et une réserve très importante de minerai de fer. En théorie, les Monts Nimba sont intégralement protégés mais, des gisements de fer sont exploités à la fois au Libéria, avec une voie ferrée reliant les Monts Nimba jusqu'au port minéralier de Buchanan et, en Guinée, où une zone très minéralisée a été déclassée du site du Patrimoine Mondial pour pouvoir faire l'objet de recherches minières. Etant donné l'instabilité économique et politique du Libéria, la Guinée prévoit la construction d'une voie ferrée de plus de 1000 km reliant les Monts Nimba au port minéralier de Kamsar. Le projet de tracé passerait en bordure de la réserve naturelle intégrale du massif du Ziama.

Depuis plus de 20 ans, l'exploitation du fer des Monts Nimba en Guinée oppose les défenseurs de l'environnement et les promoteurs miniers : d'un côté un écosystème montagneux unique abritant des espèces inconnues ailleurs (notamment le Crapaud vivipare *Nimbaphrynoides occidentalis*, mais aussi le Micropotamogale de Lamotte *Micropotamogale lamottei*, également endémique des Monts Nimba) et ayant de par son altitude une influence climatique régionale et, de l'autre côté, un projet de plusieurs milliards de dollars (la voie ferrée et le port en eau profonde de Conakry étaient estimés en 2008 à 4 Milliards de \$US auxquels il faut ajouter plusieurs centaines de millions pour le développement de la mine elle-même), des dizaines de milliers d'emplois et des royalties garanties pour une vingtaine d'années.

Le projet s'est jusqu'à aujourd'hui heurté au coût élevé des investissements mais, si les métaux se maintiennent au cours actuel, ce projet pourrait voir le jour prochainement. Côté ivoirien, des prospections préliminaires sont également signalées.

Source : UICN Papaco – évaluation de l'impact du label Patrimoine Mondial pour les aires protégées d'Afrique de l'Ouest – www.papaco.org

C'est là tout le danger : à vouloir quantifier la valeur économique d'un territoire, on prend le risque d'illustrer le fait que d'autres usages auraient un meilleur produit économique, surtout pour des

décideurs politiques intéressés par le très court terme. Justifier la valeur économique de la conservation a donc poussé les gestionnaires des aires protégées et leurs partenaires à être innovants et créatifs pour multiplier les aspects valorisables (poussant parfois la démarche jusqu'à des valeurs que personne ne peut réellement quantifier ou même définir). La philosophie du gagnant-gagnant (basée sur le postulat que conserver serait *in fine* la meilleure option pour tout le monde) est fréquemment affichée dans les différents programmes de conservation.

Elle n'en reste, pourtant, que rarement une réalité. De ce postulat de base découle généralement une approche consensuelle, modérée, ne posant pas les véritables enjeux de conservation car cherchant avant tout le consensus avec tous les partenaires. Or, les acteurs en présence ont des ambitions et des objectifs divergents, et masquer cette réalité empêche finalement toute négociation constructive (et nécessairement difficile).

Les interventions dans le champ de la conservation se superposent à des actions de développement. Des synergies existent, mais il est important de séparer ces domaines d'interventions pour éviter les confusions au sein des bénéficiaires. Les acteurs œuvrant pour chacun de ces deux domaines doivent se concerter pour mener des actions compatibles et complémentaires tout en gardant leur objectif propre. De ce point de vue, la décennie écoulée montre l'effacement des leaders environnementaux (et des ONG et autres lobbyistes) face aux enjeux de développement économique, replaçant la conservation à une place accessoire dans les prises de décisions, alors même qu'il n'a jamais été aussi urgent de la considérer prioritaire.

Business as usual?

Une « provocation »... par Peter Howard (consultant en environnement – Nairobi – Kenya)

Le rappel des échecs dans l'atteinte des objectifs de conservation des aires protégées d'Afrique révèle que la plupart d'entre elles sont dans un processus de dégradation de la faune, d'autres voient leurs ressources diminuer et les responsables de leur protection ne peuvent guère faire plus que « rester sur la touche et regarder arriver ». Peut-être devrions-nous accepter que le « vieux » modèle de gestion exclusive des aires protégées/parcs mis en place et géré par des agences gouvernementales - doit changer ?

Nous avons besoin d'un nouveau paradigme, non pas simplement du « *business as usual* ». Nous devons concentrer nos ressources limitées sur une prestation de gestion de classe mondiale pour quelques sites - comme ceux du patrimoine mondial et quelques autres grands complexes transnationaux - et adopter une approche plus libérale pour la plupart des autres. Nous avons besoin de fournir un cadre réglementaire pour permettre aux communautés et aux partenaires d'investissement de s'engager sans réserve dans les « affaires » de la faune - valoriser ce qui peut être exploité sur une base durable.

Pour ce faire, deux éléments importants doivent être mis en place. Tout d'abord, la terre a besoin d'être « louée » par un partenaire communautaire ou privé à moyen terme (50 ans) et ce, afin de fournir une réelle incitation à investir et conserver, pour la reconstitution des ressources fauniques jusqu'à un niveau où elles peuvent être exploitées avec profit. Deuxièmement, l'investisseur doit savoir qu'il peut tirer profit de toutes les opportunités d'affaires et ne pas être « ligoté » dans trop de règles et règlements, ou soumis à des taxes punitives. Dans un tel scénario, les « locataires » pourront trouver des occasions d'investir à partir d'un éventail diversifié de produits et de services (la chasse, la pêche, le tourisme, l'apiculture, les noix de karité, le chaume, etc.). L'investissement dans la protection de leur biodiversité deviendrait alors un moyen de subsistance. Dans ce scénario, le gouvernement devrait fournir une réglementation souple, empêchant la destruction des habitats, des cultures et le pâturage excessif du bétail dans ces « réserves de ressources ».

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

L'obligation de valoriser les aires protégées pousse les acteurs de la conservation à être innovants. De nombreuses sources de valorisation existent et sont autant de voies à explorer, à construire ou à consolider afin de donner un poids aux aires protégées qui ne soit pas que mesuré à l'aune des seuls critères économiques :

- Les questions de gouvernance doivent être travaillées et creusées pour faire en sorte que la conservation devienne un véritable choix politique.
 - ⇒ Il est important de conforter les décisions prises en impliquant davantage les acteurs politiques, dont la « conscience environnementale » prend du temps à se construire.
 - ⇒ Il est nécessaire de sortir des approches consensuelles ayant au final peu d'impacts pour la conservation de la biodiversité et admettre que ce qui est un bénéfice pour les uns peut parfois être un coût pour les autres, dont il doit être tenu compte mais pas au détriment de la conservation.

- La société civile a un rôle à jouer dans les décisions prises par les gouvernements. Leur organisation et leur structuration peuvent influencer des décisions d'implantation d'un équipement, d'une activité extractive, une orientation politique.
 - ⇒ Appuyée par les nouveaux médias, la société civile doit faire entendre sa voix en Afrique où elle est encore trop peu représentée, malgré un tissu associatif souvent dense.
 - ⇒ Les mentalités doivent changer. Il faut faire en sorte que les gens trouvent aussi important de valoriser et conserver le patrimoine naturel que le patrimoine culturel ou religieux par exemple. L'idée que les biens publics naturels doivent être défendus à long terme doit faire son chemin et devenir un principe citoyen, en Afrique également.
 - ⇒ Le changement de mentalité des membres de la société doit aussi porter sur la reconnaissance des multiples apports de la biodiversité et des écosystèmes, et permettre de valoriser les aires protégées au-delà des simples produits ou revenus immédiats qu'elle en retire.

- La valorisation des aires protégées doit considérer toutes les facettes de leurs richesses, au-delà des seuls bénéfices économiques évidents. Cela nécessite d'identifier ces « valeurs » et de les faire connaître.
 - ⇒ Le plaidoyer dans ce sens auprès des décideurs, techniques comme politiques, doit accompagner ce processus car ils sont les plus à même de transmettre le message aux populations.
 - ⇒ Le renforcement de la société civile dans un objectif de leadership environnemental accompagne également ce changement.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre les objectifs de valorisation des aires protégées, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- Elargir l'éventail des sources de valorisation des aires protégées à un large spectre de richesses (et pas uniquement les valeurs monétarisées). **La valeur des aires protégées est multiple et se mesure à différentes échelles depuis le revenu direct à court terme (du tourisme par exemple) jusqu'à sa contribution à la régulation du climat à long terme...** ;
- Renforcer la valorisation des aspects qui vont directement dans le sens de la conservation (grande faune à valeur emblématique, stockage du carbone, protection des bassins versants, production durable des forêts). **La valorisation de certaines richesses est plus favorable à la conservation et devrait déterminer les axes de travail ;**
- Encourager les gestionnaires des aires protégées à adopter **une approche entrepreneuriale de valorisation des aires protégées basée sur l'ensemble des valeurs identifiées** et élargir le cercle des partenaires pour la valorisation ;
- **Stimuler des partenariats avec des organismes de recherche pour innover au niveau des formes de valorisation des ressources naturelles** des aires protégées. **L'innovation est indispensable pour élargir l'éventail des arguments de conservation**, ou rappeler ceux-ci lorsqu'oubliés ;
- Promouvoir des mécanismes garantissant que **les bénéfices (quels qu'ils soient) issus de ces différentes formes de valorisation reviennent en priorité aux aires protégées** et aux acteurs locaux. Le passage **des mots aux actes dans ce domaine est essentiel.**



Parc national de Kruger, Afrique du Sud

1.5 Politique, stratégie et outils de planification de la conservation

QUELQUES CONSTATS

Dans les faits, les décideurs sont très peu impliqués dans la conservation en tant que telle. Ils ne cherchent pas à obtenir des résultats efficaces et mesurables, les conclusions des évaluations des projets, lorsqu'elles ne sont pas excessivement complaisantes, n'étant pas suivies d'effet alors qu'elles pourraient éviter de répéter les mêmes erreurs.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

La conservation des aires protégées dispose déjà d'une panoplie d'outils de planification et de gestion à différentes échelles allant du global au local (site).

A l'échelle globale : depuis 1992 et le Sommet de Rio de Janeiro, de nombreuses conventions et accords encadrent et orientent la planification de la conservation de la biodiversité.

Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 consacre l'existence de la Convention sur la diversité biologique (CBD) première convention internationale concernant la biodiversité. Cette convention est ratifiée à ce jour par environ 190 pays.

Cette convention vise trois objectifs :

- la conservation de la biodiversité ;
- l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels ;
- le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

Au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) sont les principaux instruments de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. La Convention exige des pays la préparation d'une stratégie nationale (ou un instrument équivalent) ainsi que l'intégration de cette stratégie dans la planification de tous ces secteurs dont les activités peuvent avoir des conséquences (positives ou négatives) sur la diversité biologique.

Source : <http://www.cbd.int/nbsap/>

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Etats signataires s'engagent à adopter des stratégies et plans d'action nationaux (SPANB). Pour autant, la multiplication des documents de stratégie peut engendrer des contradictions entre documents visant la conservation, et les autres politiques sectorielles comme le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

L'approche choisie pour ces documents stratégiques est souvent très générale et manque de fonctionnalité. Les moyens de mise en œuvre ne sont pas inscrits parallèlement aux objectifs à atteindre. On estime aujourd'hui que 85% des Etats signataires ont préparé leur stratégie mais que pour 70% des objectifs inscrits dans les SPANB, rien n'est réellement mis en œuvre faute de moyens financiers et faute de hiérarchisation des objectifs ; en général ces documents s'apparentent à des *catalogues de mesures*. Ils jouent donc davantage un rôle d'influence politique s'ils sont vulgarisés, ce qui n'est pas systématique. Il faut donc passer des discussions à la mise en œuvre, si les agences en charge des aires protégées, souvent très bureaucratiques, en ont la capacité ou la volonté.

A l'échelle régionale, l'Afrique dispose de cadres de concertation tels que la COMIFAC (Commission pour les Forêts d'Afrique Centrale) ou la SADC (Communauté du développement de l'Afrique

Australe). La mise en place de ces cadres est parfois longue et laborieuse, mais ils peuvent être intéressants en termes d'harmonisation législative, d'incitation et d'engagement politique.

La COMIFAC, instance unique d'orientation et de décisions des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

Reconnaissant l'importance des forêts d'Afrique Centrale ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur elles, les Chefs d'État d'Afrique Centrale se sont engagés officiellement en mars 1999 à Yaoundé, à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays. Au terme de ce sommet, une déclaration commune en 12 résolutions, la **Déclaration de Yaoundé**, fut signée et mandat fut donné aux Ministres en charge des forêts des pays respectifs de suivre sa mise en œuvre.

L'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers la résolution 54/214 de février 2000, a apporté son soutien à cette initiative des Chefs d'État en invitant la communauté internationale à aider les pays d'Afrique Centrale dans leur effort de développement forestier en leur fournissant une assistance technique et financière sur une base régionale.

Forts de ce mandat des Chefs d'État, les Ministres en charge des forêts des pays concernés se sont réunis en décembre 2000 à Yaoundé pour la première session de la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) au cours de laquelle le Plan de Convergence a été validé. La COMIFAC y est définie comme unique instance d'orientation, de décision, de suivi, de coordination et d'harmonisation des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé et veille aussi à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier en Afrique Centrale

Source : <http://www.comifac.org/la-comifac-1/historique-et-mandat>

Ces cadres d'intégration répondent aussi mieux à la volonté actuelle des donateurs de globaliser leur appui à des échelles supranationales supposées plus efficaces et jouissant d'une meilleure gouvernance. Ceci reste cependant à valider dans les faits par une évaluation concrète des bénéfices de cette approche au regard de son coût.

A une échelle nationale, outre les stratégies nationales pour la biodiversité, la mise en place des divers plans de gestion des espaces protégés permet l'identification des pressions et des menaces qui pèsent sur la biodiversité et les écosystèmes du pays. Cette étape est importante pour mettre en avant certaines priorités du réseau d'espaces protégés existant et identifier les lacunes de gestion. Cette analyse permet aussi d'identifier les éventuelles sur ou sous représentations de certains milieux ou composantes écologiques clé, et de classer de nouveaux espaces (en prenant garde à ne pas générer de nouveaux *paper parks*), ou déclasser des aires protégées devenues obsolètes (la question, pour difficile soit-elle, est belle et bien sur la table désormais).

Au niveau des sites, dans leur majorité (en particulier en Afrique du Centre ou de l'Ouest), les aires protégées ne disposent pas de plan de gestion. Lorsqu'ils existent, ces plans de gestion sont souvent des outils lourds, longs et coûteux à mettre en place et, au final, souvent peu opérationnels. Il s'agit par ailleurs d'un marché relativement rémunérateur pour certains consultants, spécialisés dans ce type d'exercice.

Trop souvent vu comme une fin en soi ou un objectif à atteindre, le plan de gestion n'est pas suffisamment pensé comme un outil de programmation. Il n'a pourtant pas besoin d'être complexe pour être efficace, au contraire il devrait pouvoir être révisé souvent et facilement ; mais bien

souvent, le processus de mise en œuvre d'un plan de gestion n'est pas adapté. La raison financière est souvent mise en avant, mais il s'agit aussi de lacunes en compétences techniques.

Ce constat nous interpelle sur les modalités de préparation et/ou mise en œuvre des plans de gestion. Modifier les modalités actuelles de préparation des plans de gestion irait à l'encontre des habitudes de certains donateurs qui en ont fait leur religion, quand bien même il est démontré que cela ne produit pas les résultats escomptés. **Or un plan de gestion n'est pas uniquement un résultat à atteindre.** Le processus lui-même est intéressant, pour peu qu'il soit complet et implique les bons acteurs. Bien souvent le gestionnaire qui prépare le plan de gestion n'est pas celui qui le mettra en œuvre... Paradoxalement, des plans de gestion sont parfois tout à fait adaptés, résultats d'un processus bien conduit, mais se trouvent confrontés aux stratégies propres des donateurs, d'autres directions sectorielles ou des ONG qui gardent leur propre logique d'intervention et viennent donc inscrire leurs activités en dehors du cadre de gestion existant.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre des outils de gestion des aires protégées d'Afrique n'est pas ou peu développé alors que cela pourrait contribuer à avancer vers la possibilité de certification des aires protégées. L'intérêt d'une certification serait de pouvoir valider les bonnes pratiques et donner une incitation aux aires protégées en progrès.

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Les cadres stratégiques ou de planification de la conservation en Afrique s'inscrivent dans des modèles complexes qu'il faut simplifier et mieux appliquer sur le terrain :

- Favoriser l'émergence d'un document unique de stratégie nationale pour la biodiversité est une solution intéressante pour éviter la superposition d'objectifs parfois contradictoires dans les différents documents touchant à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles.
 - ⇒ Ce cadre commun peut être intéressant pour les partenaires et donateurs. Une voie possible est offerte par la préparation des stratégies nationales pour la biodiversité de nouvelle génération (dont la durée ne devrait pas être inférieure à dix ans).
 - ⇒ Ce document stratégique doit ensuite pouvoir être décliné en plans adaptés à chaque niveau d'intervention, simples et pragmatiques, révisables fréquemment, répétables et facilement compréhensibles par tous les acteurs.
 - ⇒ En effet, il est nécessaire de simplifier les stratégies, de simplifier les cadres d'intervention et d'intégrer la conservation de la biodiversité aux politiques d'aménagement du territoire.
- Les partenaires, ONG, bailleurs etc. devraient davantage s'inscrire en accompagnement du processus de la mise en œuvre des plans de gestion plutôt que de les diriger.
- La simplification des documents, à toutes les échelles, est une voie à poursuivre pour permettre une meilleure mise en œuvre des programmes.
 - ⇒ Il ressort des expériences acquises que des plans à court terme et révisables régulièrement sont plus efficaces que des documents longuement bâtis pour couvrir une période qu'ils ne peuvent pleinement anticiper.

- ⇒ Les cadres de concertation existants dans certains pays ou régions sont des outils intéressants à prendre en compte pour développer ces plans car ils offrent une possibilité de bâtir des synergies au-delà des seuls sites.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre les objectifs d'amélioration des stratégies de planification et de bonne gestion des aires protégées d'Afrique, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- Finaliser dans chaque pays une **stratégie nationale pour la biodiversité établissant une vision à long terme** sous la forme d'un document cadre permettant de **planifier et de se concerter avec les autres secteurs** ;
- **Faire connaître cette stratégie** aux autres secteurs concernés par la gestion de l'environnement et **l'intégrer notamment dans les documents de réduction de la pauvreté et les plans climat**. Cette stratégie influe sur les décisions déterminantes des autres secteurs de la planification de l'Etat ;
- **Réfléchir sur les approches régionales ou sous régionales** car elles offrent un potentiel politique de planification. **Le changement d'échelle peut permettre de prendre des décisions plus solides et plus à même d'être mises en œuvre**, à condition que cela ne crée pas de nouvelles lourdeurs administratives ;
- A l'échelle régionale ou nationale, **analyser les réseaux existants** d'aires protégées pour évaluer leur représentativité et construire des **ensembles d'aires protégées plus complémentaires et cohérents** ;
- **Revoir les plans de gestion lorsque c'est nécessaire ou les développer selon les Bonnes Pratiques de l'UICN** pour les bâtir selon des **standards reconnus**, connus et facilement compréhensibles par les gestionnaires. **Le plan de gestion est un outil de gestion de base qui doit être facilement utilisable par le gestionnaire** ;
- **Adapter la durée des plans de gestion** (ou de tous les outils de gestion) afin de les rendre plus opérationnels. **Des plans facilement révisables collent mieux aux évolutions de la gestion sur le terrain** ;
- **Travailler à l'élaboration d'un système de certification des aires protégées**, plus efficace que les labels actuels (MAB ?) visant à **la création d'une liste verte** des meilleures aires protégées comme un **puissant stimulant pour progresser concrètement** ;
- **Travailler parallèlement sur la faisabilité et les impacts de « perte » de labels existants de la part des organismes qui les octroient** afin d'en faire de réels outils de reconnaissance non seulement de la richesse intrinsèque des aires protégées mais aussi de la qualité de leur gestion ;
- **Accompagner les ONG pour qu'elles jouent un rôle d'observateurs** de la mise en œuvre effective des outils de gestion des aires protégées d'Afrique. Des **observatoires des bonnes pratiques** détectent les initiatives positives, la mise en réseau des acteurs et diffusent des connaissances.

1.6 Aménager les territoires de conservation dans une dynamique pluri-acteurs

QUELQUES CONSTATS

La question foncière est souvent peu ou pas abordée. Pourtant les tensions entre utilisateurs de l'espace rural pourraient être désamorçées par la mise en place de collaborations contractuelles entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des périphéries des parcs et réserves. En commençant par tenter de mieux gérer ce qui existe car, si elle représente une intéressante opportunité, la mise en place de corridors n'en demeure pas moins difficile à mettre en place du fait des lourdes négociations qu'elle implique. Et s'échiner à créer des connexions entre aires protégées en les laissant dans le même temps se vider de leur potentiel biologique, n'a guère de sens.

Les concepts trop statiques et trop schématiques de zone tampon et de zone de transition promus par les réserves de la biosphère ne répondent plus aux réalités. La seule voie est de s'engager dans une approche plus dynamique en cherchant toujours à assurer, autour d'une aire protégée, un gradient décroissant d'activités anthropiques au fur et à mesure que l'on se rapproche de ses limites. Il ne peut plus s'agir aujourd'hui d'une conception figée de l'environnement d'un parc ou d'une réserve ; car c'est l'analyse permanente de l'évolution, d'une part, de cette interface entre nature et monde rural et d'autre part, des relations qui y sont entretenues avec l'aire considérée, qui est à prendre en compte.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

Il existe six catégories d'aires protégées⁴ définies par l'UICN et la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Selon la catégorie de la zone concernée, la gestion du territoire diffère. La catégorisation des aires protégées est un outil de gestion performant, mais malheureusement rarement adopté par les pays en Afrique.

De plus, les périphéries des aires protégées (zones tampons, zones périphériques, corridors écologiques, etc.) posent des questions de statut, de définition, de compétences des gestionnaires, voire d'utilité. Selon les pays, les réglementations définissent différemment ces zones périphériques (distance fixe autour d'un parc, zone d'influence, localisation des villages...) et les droits des populations (dynamiques villageoises, droits ou interdictions d'usage etc.), voire, parfois, ne les définissent pas du tout. En Guinée-Bissau par exemple, la notion de zone périphérique est difficilement concevable puisque les populations vivent au sein même des aires protégées. Autre exemple, le Gabon, où la loi de 2007 sur les parcs nationaux est actuellement en révision sur les notions de périphérie qui tendraient à être définies par « *zones qui influencent l'aire protégée* ». Ces concepts doivent donc être utilisés avec précaution.

Définir puis délimiter la périphérie d'une aire protégée pose aussi la question du champ de compétences du gestionnaire de l'aire protégée. Doit-il/peut-il limiter son intervention aux strictes limites d'une aire protégée ? Doit-il/peut-il intervenir au-delà de son champ territorial de compétence ? Dans la mesure où l'influence des actions menées en périphérie des aires protégées peut avoir un impact direct sur celle-ci, il semble peu efficace de contraindre l'intervention du gestionnaire aux limites *stricto sensu* du territoire de conservation. Cependant, le mandat d'un gestionnaire ne peut venir contrarier celui de l'administration locale, d'un chef coutumier, d'un

⁴ Réserve naturelle intégrale ou zone de nature sauvage, parc national, monument naturel, aire de gestion des habitats ou des espèces, paysage terrestre ou marin protégé, aire de gestion durable des ressources naturelles.

maire, ou d'une autre autorité (aménagement du territoire, transports, mines, judiciaire notamment). Cela pose des questions de responsabilités, mais aussi de capacités d'intervention.

Les corridors écologiques, établis pour relier des zones protégées, posent un certain nombre de questions sur les droits d'usage de ces zones spécifiques qui se confondent avec les concepts de périphéries et de zones tampons. En pratique, il s'agit le plus souvent d'une forme d'extension territoriale pour l'application de certaines mesures de conservation, au-delà des limites des aires protégées voisines. Cet outil vise en effet à créer des connectivités paysagères (habitat) et fonctionnelles (populations) entre espaces protégés, pour limiter les effets de fragmentation. Bien souvent controversé faute de validation sur le terrain de son efficacité, le corridor reste toutefois un outil d'aménagement du territoire très prisé par les gestionnaires de la conservation. Cette position relève souvent plutôt d'un principe de précaution face aux multiples pressions exercées sur la biodiversité et ses habitats en général.

La gestion d'aires protégées transfrontalières est une échelle de gestion intéressante car elle permet de traiter en commun des problèmes partagés. Cette échelle transfrontalière peut induire une dynamique de conservation intéressante, donnant aux complexes transfrontaliers un fort potentiel d'amélioration des actions de terrain (voir encadré). Lorsqu'il existe une zone tampon entre les deux aires protégées, les problématiques de gestion se complexifient par rapport au cas où les aires protégées sont directement frontalières.

La gestion communautaires (GCRN) et les zones transfrontalières de conservation

La Zone transfrontalière de conservation du Grand Limpopo (GLTFCA - Great Limpopo Transfrontier Conservation Area) couvre une zone d'environ 100.000 km² de terre sur les deux rives du Limpopo, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Mozambique. Le cœur de conservation de ce programme est le Grand parc transfrontalier du Limpopo qui se compose des Parcs nationaux Kruger, Gonarezhou et Limpopo. Ces trois parcs existent au sein de la matrice de plus grande envergure de la GLTFCA, peuplée de plus de 500.000 personnes. La GLTFCA a été très critiquée, accusée de ne se soucier de ses résidents qu'en paroles et de favoriser les initiatives d'écotourisme à grande échelle appuyées par les environnementalistes et des entreprises de grande envergure. Or si on se penche sur les archives depuis 2002, on remarque que la GLTFCA n'a guère donné de résultats concrets à part des sites contrôlés directement par les autorités chargées des parcs nationaux, c'est à dire l'élimination de la clôture entre le LNP et le KNP et les translocations ultérieures de faune. Il y a désormais une prise de conscience de ce que la GLTFCA ne réussira véritablement que si elle aborde les intérêts des personnes qui vivent en son sein.

Un avantage inattendu de l'inauguration du projet a été la formation, en 2003, d'une coalition de vétérinaires (AHEAD : Animal Health for the Environment and Development - Santé animale pour l'environnement et le développement) qui craignaient que les couloirs fauniques destinés à relier les aires protégées ne constituent aussi des ponts biologiques pour les vecteurs et les pathogènes qu'ils portent. Cette coalition a rapidement évolué pour englober la santé et le développement humain parmi ses préoccupations et a accueilli ainsi un grand nombre de professionnels du domaine social, écologique, économique. Sa réunion annuelle est maintenant devenue un forum pour l'examen multidisciplinaire de la GLTFCA. À part cet avantage, on peut dire que le projet a : a) sensibilisé les échelons bureaucratiques à la nécessité d'incorporer les points de vue locaux dans les processus de planification; b) valorisé les points de vue et les approches ayant trait à la GCRN aux niveaux locaux et c) poussé les localités et les agences publiques à adopter des modes de planification par scénarios plus proactifs face à la nécessité d'arriver à un consensus sur des questions particulières.

#

Extrait de Murphree M. et Taylor R. 2009 in Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – impacts, expériences et orientations futures Roe D, Nelson F et Sanbrook C (eds) IIED (Londres) Série ressources naturelles n°18.

Les réseaux régionaux focalisés sur des aires protégées contigües ont souvent une influence positive en termes de décisions politiques au travers d'accords régionaux. A contrario, l'expérience montre aussi qu'un processus de conservation gagne en durabilité lorsqu'il part de l'échelon local en remontant vers l'échelon national et en impliquant activement les communautés locales concernées. Celles-ci constituent en effet aux côtés des responsables formels des aires protégées, la principale composante d'une démarche d'aménagement pluri-acteurs. Ce processus peut même être initié à une échelle transfrontalière comme le montre le cas du Great Transboundary Limpopo Conservation Area (voir encadré précédent).

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

La gestion d'un territoire de conservation est une forme d'aménagement du territoire, un entrelacs de compétences et d'approches pouvant se nouer à différentes échelles, pour différents enjeux :

- La promotion d'un modèle où la conservation est portée par une institution disposant d'un mandat large est préférable.
 - ⇒ Il faut des moyens forts pour protéger la faune et la flore dans les aires protégées ;
 - ⇒ Et une vraie capacité de conduire le processus de négociation et de contractualisation avec leurs périphéries fonctionnelles, voire sur l'ensemble du territoire.
- La notion de zonage et la délimitation des périphéries doivent se construire autour de la notion de fonctionnalité.
 - ⇒ Une zone périphérique est une zone complémentaire à l'aire protégée pour assurer son mandat de conservation.
 - ⇒ Les gestionnaires d'aires protégées doivent être davantage associés aux projets d'aménagement du territoire autour de leur site.
 - ⇒ La promotion d'une approche basée sur la négociation locale ou, le cas échéant, engagée vers une coopération transfrontalière est nécessaire.
 - ⇒ Le rôle de la société civile incluse dans la périphérie d'une aire protégée doit être renforcé, celle-ci étant susceptible d'être un allié de la conservation et consécutivement de renforcer la durabilité du territoire protégé lui-même.
 - ⇒ Une définition de « standards » pour la périphérie des aires protégées devrait être entreprise selon les catégories de l'UICN.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour atteindre les objectifs de conservation des aires protégées d'Afrique, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- **Intégrer les règles ou les principes à respecter en matière de planification territoriale des aires protégées et de leurs périphéries dans la stratégie de conservation nationale de la biodiversité** pour assurer l'interrelation entre toutes les politiques sectorielles ;
- Définir des **standards de référence pour les périphéries d'aires protégées** en fonction de chaque catégorie de gestion et ce, afin de rendre ce concept facilement compréhensible par tous. **Une périphérie simple à identifier et à comprendre permet des actions plus efficaces ;**

- **Développer des concertations à toutes les échelles, en commençant par une échelle locale pour ensuite remonter à un échelon plus large, afin d'avoir plus de chances de succès dans la définition de règles d'usages associées aux aires protégées (cela inclut le règlement des questions relatives aux contraintes subies par les communautés locales) ;**
- **Développer des mécanismes *ad hoc* de concertation durable pour intégrer les parties prenantes situées en périphérie des aires protégées dans les décisions qui pourraient les concerner ;**
- **S'assurer que le gestionnaire de l'aire protégée est associé aux instances de décisions pouvant concerner son territoire ;**
- **Former et informer les gestionnaires des aires protégées aux enjeux environnementaux entourant l'aire protégée. Des gestionnaires capables de comprendre les interactions influençant leur territoire sont plus efficaces ;**
- **Inversement, mettre en place des canaux d'information des décideurs et politiques autour des aires protégées afin de les sensibiliser sur les enjeux de conservation des aires protégées. Les partenaires sont informés de leur responsabilité sur la conservation ;**
- **Développer ou renforcer les canaux de communication environnementale pour sensibiliser plus largement le public autour des aires protégées au rôle et à la place de celles-ci dans leur « environnement » immédiat. Les populations s'engagent ainsi pour des décisions plus favorables à la conservation.**



Réserve du sahel, Burkina Faso

II. Echelles d'intervention et de financement de la conservation des aires protégées

2.1 Les grands projets d'appui aux aires protégées, quels résultats de conservation?

QUELQUES CONSTATS

...c'est le donateur ou le bailleur qui, trop souvent, prend lui-même la décision ou l'influence de manière excessive. C'est, en fait, une recentralisation de la prise de décision par les institutions d'aide qui s'opère, avec un effacement des expériences et volontés locales. En définitive, les systèmes de financement existants semblent ne plus avoir, pour vocation prioritaire, que celle d'assurer la survie des centres et relais administratifs des grandes organisations internationales plutôt que de permettre une réelle amélioration des processus de conservation.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

La conservation de la biodiversité en Afrique bénéficie de programmes de coopération bilatérale et multilatérale importants. Pour appuyer les aires protégées dans ce sens, des « grands » projets de conservation (financement de l'ordre de plusieurs millions d'euros sur plusieurs années) ont ainsi été développés ou sont encore en cours. On citera par exemple pour l'Afrique Centrale, le projet ECOFAC (Ecosystème forestier d'Afrique Centrale) financé par l'UE ou le programme régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement – CARPE financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Ces initiatives visent à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles dans le Bassin du Congo, en appuyant les aires protégées, CARPE travaillant plus particulièrement à réduire le taux de dégradation des forêts et la perte de la biodiversité en soutenant les communautés locales.

Les projets ECOPAS et ECOFAC de l'Union Européenne

De 2001 à 2008, la Commission européenne a financé, pour un montant de 24 millions d'euros, un premier Programme de Conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (ECOPAS). La deuxième phase du projet ECOPAS/W doit démarrer début 2011, pour une durée de 5 ans. Le projet a une nouvelle enveloppe globale de 21 millions d'euros, dont 17,4 financés par le FED sur le PIR du 10ème FED, et cofinancé par les pays bénéficiaires et l'UEMOA, ainsi que par le PNUD et le FEM dans le cadre du projet WAP.

Le projet ECOFAC (Ecosystème forestier d'Afrique Centrale) est de plus grande envergure. Débuté en 1990, il est axé sur six pays différents (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, São Tomé et Príncipe, Centrafrique). Depuis 1990, cinq phases financées par l'Union Européenne se sont succédées pour un montant dépassant les 90 millions d'euros.

Source :

<http://www.parc-w.net/img/telechargement/pdf/Prsentation du W.pdf>

<http://carpe.umd.edu/>

Bien que les rapports d'évaluation de ces projets soient souvent assez positifs quant aux résultats acquis par rapport aux critères identifiés initialement, les praticiens sont plutôt réservés dans leur

appréciation. Malgré l'importance des sommes investies, les grands projets de conservation génèrent trop peu de résultats et donnent l'impression d'un certain « *gaspillage* » financier et humain.

Leur efficacité est discutable compte tenu de la faible durabilité des acquis au-delà de la fin des projets. Ceci se vérifie aussi dans le cas de projets successifs qui souffrent trop souvent de trop longues périodes d'interruption entre les phases (voir encadré). La raison essentiellement évoquée est l'afflux d'importantes sommes d'argent sur des durées trop courtes pour permettre de responsabiliser les vrais bénéficiaires à long terme. Pour accélérer le décaissement, il est alors fait appel à des bureaux d'étude ou des ONG de conseil et d'appui qui absorbent une part non négligeable des fonds pour leur fonctionnement propre. La durée limitée de ces projets ne permet pas non plus d'investir assez de temps dans la concertation avec les acteurs qui resteront en place ensuite.

De par leur taille, les grands projets, volontairement ou non, se substituent parfois dans les faits à une programmation locale ou nationale de la conservation, contribuant ainsi à un certain désengagement des structures théoriquement responsables.

Actuellement, la durée moyenne de réalisation d'un grand projet de conservation est d'environ cinq ans. Les phases de démarrage et de mise en œuvre de ces projets souffrent de certaines lourdeurs procédurières et de montages partenariaux complexes qui réduisent considérablement le temps d'opérationnalité effective du projet. Des enjeux diagnostiqués en phase préalable peuvent ainsi devenir obsolètes au moment où ils sont abordés, sans compter le risque important de changement des acteurs entre la phase de construction et celle de réalisation du projet. Les difficultés liées aux procédures administratives et financières de plus en plus complexes, à la répartition inéquitable entre fonds d'investissement, souvent très importants, et fonds de fonctionnement moins disponibles, surtout à long terme, freinent l'opérationnalité des projets. Il est noté de ce point de vue que la situation est particulièrement grave pour les donateurs multilatéraux, l'UE ou l'UNDP étant cités comme des références de ces dérives...

Par ailleurs, la plupart des grands projets de conservation fonctionne en grandes phases de réalisation. Faute de financement et de compétences techniques suffisantes au niveau national ou local, l'absence de continuité entre ces phases entraîne souvent l'arrêt des activités en cours durant parfois de longs mois voire des années. Ces interruptions de l'appui financier et technique ont des conséquences importantes sur l'efficacité des efforts et des investissements pour la conservation dans les sites concernés. Dans la grande majorité des cas, les résultats en termes de conservation proprement dite, sont donc peu convaincants, quand ce n'est pas l'effet inverse qui est obtenu du fait de la déstructuration d'entités préalablement opérationnelles, lorsqu'elles existaient.

Evidemment, certains bailleurs ne peuvent modifier leur mode de financement et ces grands projets de conservation peuvent ajouter une valeur importante à l'éventail des outils d'appui à la conservation. Ils ont l'avantage de poser des cadres de références (ex : par rapport à un manque important de données de base), de pourvoir à un investissement important à un moment donné, de doter des aires protégées d'infrastructures... La mobilisation des ressources et d'équipes pluridisciplinaires impliquées dans la recherche ou l'assistance technique d'accompagnement offre des opportunités intéressantes (ex : renforcement significatifs de compétences ou d'institutions pour la conservation). La mise en œuvre et l'appui apporté à des projets de développement permettent l'émergence ou le renforcement d'initiatives locales, de créer de véritables dynamiques associatives, communautaires et individuelles. Tous ces apports sont permis par un fort investissement à un moment donné. Pour renforcer les apports de ces grands projets de conservation et ne pas

reproduire certaines erreurs, la garantie de la pérennité et de l'efficacité doit être clairement recherchée.

Le programme CARPE, illustration d'un projet durable

Le programme CARPE a été lancé en 1995, financé par le gouvernement américain, il est initialement proposé comme une initiative régionale de 20 ans divisée en trois phases stratégiques. La première phase débute en 1997. Elle est centrée sur la compilation d'informations sur les écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale, tout en renforçant simultanément les ressources humaines régionales et les capacités institutionnelles. Le travail se fait directement à travers les organismes partenaires travaillant déjà dans la région.

En janvier 2003, CARPE a commencé sa deuxième phase stratégique, et transfère la gestion du programme dans la région. Elle prend spécifiquement en considération l'appui à la gestion durable des ressources naturelles sur le terrain, l'amélioration de la gouvernance environnementale, et le renforcement des capacités de surveillance des ressources naturelles en Afrique Centrale. En Septembre 2011, une troisième phase stratégique devrait se poursuivre jusqu'en 2016. La phase III est prévue comme étant la période finale pendant laquelle les activités de CARPE seront transférées aux institutions d'Afrique Centrale.

Des projets comme le CARPE disposent de planification sur le long terme avec des marges et une certaine flexibilité possible sur la réorientation de ses missions. Cette approche de long terme permet d'anticiper les périodes de transition entre les grandes phases du projet. Des équipes d'assistance technique légères, des procédures simplifiées et flexibles, la fragmentation du budget de fonctionnement font que les mesures de décaissements sont plus rapides et davantage d'opérateurs sont capables d'absorber les financements disponibles. Il en résulte que le projet CARPE présente des résultats intéressants, en particulier dans ses projets d'appui aux initiatives locales et de renforcement de la société civile.

Source : <http://carpe.umd.edu/>

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Les grands projets de conservation doivent faire évoluer leurs procédures car elles sont de plus en plus complexes et lourdes à gérer. Si elles sont souvent posées comme des garanties par le bailleur, certaines tendent à être véritablement les raisons des échecs de ces projets et il faut remédier à cette tendance.

- Le montage institutionnel lourd des grands projets de conservation permet peu d'impacts structurants sur le champ de la conservation. Sa révision doit améliorer leur efficacité.
 - ⇒ L'allégement des procédures de fonctionnement tend à davantage de flexibilité, des décaissements plus rapides et une mise en œuvre des activités plus efficaces.
 - ⇒ Des leçons des phases précédentes sont tirées et promeuvent des projets inscrits sur le long terme, vers davantage de continuité et dotés d'une marge de flexibilité permettant de réorienter la planification, si besoin.
- L'approche centralisée de certains grands projets de conservation doit être questionnée à la lumière de l'efficacité des actions menées.
 - ⇒ Des projets de conservation segmentés en différents sous-projets complémentaires, avec des opérateurs spécialisés pour la mise en œuvre de chaque projet sont parfois plus pertinents.
- Les grands projets de conservation gardent leur propre logique d'intervention mais s'inscrivent davantage sur les orientations stratégiques des plans locaux ou nationaux.

- ⇒ Le plaidoyer et le lobbying doivent permettre d'inciter davantage les bailleurs à s'inscrire dans les cadres de références et de gestion existants.
- L'orientation des investissements de ces grands projets se porte vers de nouveaux mécanismes de financement comme les fonds fiduciaires. Ils permettent d'investir durablement sur une stratégie de conservation et de financer des projets de taille adaptée à la situation sur une échelle de temps plus pertinente.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour garantir les objectifs d'efficience et de pérennité des grands projets de conservation dans les aires protégées d'Afrique, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- **Mener des actions de lobbying auprès des parlementaires et des organisations des pays donateurs** (Union Européenne, Fonds pour l'Environnement Mondial...) afin d'opérer un **changement stratégique** dans la façon dont les grands projets de conservation sont conçus puis mis en œuvre ;
- **Aligner les projets sur des stratégies de gestion existantes** pour renforcer les processus en cours et **non pas créer des systèmes parallèles non durables** ;
- **Améliorer les procédures de gestion des projets** pour davantage de résultats et moins de coûts structurels ;
- **Promouvoir le renforcement des compétences locales** dans la mise en œuvre de ces projets pour construire la **durabilité des actions** mises en place ;
- **Supprimer les phases « entre projets »** qui sont destructrices des résultats acquis. Pour cela il faut développer une approche stratégique de long terme dès le départ. **Les grands projets doivent être conçus comme de longs projets** ;
- Si nécessaire, prévoir dès le lancement du projet, un **partenaire « tiers »** ayant la responsabilité de préparer la phase suivante sans y avoir un intérêt direct. La **responsabilisation d'un opérateur chargé exclusivement de** (et rémunéré pour) **cela permettrait d'assurer la continuité des différentes phases** ;
- **Promouvoir la diversification des sous-projets** permettant la multiplication des acteurs et donnant l'occasion à d'autres bailleurs de se greffer dessus. En **partageant la responsabilité de la mise en œuvre et en multipliant les sources de financement, un cadre plus stable et pérenne est installé qui permet d'accompagner ces grands projets** ;
- **Créer des passerelles entre grands et petits projets** et permettre des complémentarités entre leurs opérateurs afin de renforcer les compétences locales pour préparer la suite. **L'anticipation de la fin des gros financements passe par le renforcement d'opérateurs qui n'en dépendent pas** ;
- **Développer des standards de qualité** (comme par exemple une **charte de bonne conduite**) pour les grands projets afin de **s'assurer qu'aucun donateur, de par l'importance de son financement, ne crée un déséquilibre localement et n'impose temporairement son approche. Les grands projets doivent suivre les règles et non pas les édicter.**

2.2 Les petits projets ont-ils un impact sur la conservation des aires protégées?

QUELQUES CONSTATS

Des ONG, des fondations privées et des bailleurs de fonds ont développé des portefeuilles de financement pour des petites initiatives en se basant sur la théorie que l'appui local et ciblé à des acteurs locaux a des impacts sur la réduction de la pauvreté, et de ce fait, sur la réduction des pressions sur les ressources naturelles. Ce type de subvention concerne souvent les aires protégées de catégorie IV ou VI, car la cible est souvent communautaire. La notion de « petites initiatives » peut couvrir des échelles géographiques variables, ainsi que des tailles de projets souvent différentes, du soutien local d'une micro initiative à l'appui à la mise en place d'un programme global d'éducation. Les subventions apportées sont généralement comprises entre 5 000 et 50 000 euros.

Globalement, la perception de ce type d'appui est positive du fait de leur flexibilité, de leur relative rapidité d'intervention et de leur marge de manœuvre intéressante. Ces projets sont rapides à mettre en œuvre, même s'il est souligné qu'ils tendent à répondre à des urgences, à résoudre des conflits sur des ressources et ont surtout des impacts sur le court terme.

Le programme de Mohamed bin Zayed Species Conservation Fund

David Mallon –UICN-UK

Le fonds **Mohamed bin Zayed Species Conservation** a été mis en place par Son Altesse Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abou Dhabi. Le fonds est géré par un Conseil indépendant, comprenant des chefs de file dans le domaine de la conservation des espèces. Il alloue des subventions sur la base d'un formulaire de demande détaillée à remplir par les bénéficiaires potentiels. La particularité de ce fonds est sa simplicité d'application. Un simple formulaire d'application vise à réduire des processus parfois difficiles associés aux demandes de subvention, en particulier pour les petits projets pour qui ces procédures interdisent parfois leur participation.

Le fonds de conservation des espèces Mohamed Bin Zayed est une dotation philanthropique mise en place pour :

- fournir un soutien en temps opportun pour les initiatives locales, qui font une réelle différence pour la survie des espèces
- soutenir ceux dont la passion, le dévouement et le savoir est la clé de la sauvegarde des espèces, et aider la conservation des espèces in-situ, dans leur habitat naturel
- augmenter la prise de conscience de la conservation des espèces et stimuler l'intérêt renouvelé chez les jeunes en sciences naturelles
- attirer de nouvelles contributions à la conservation des espèces à travers le monde.

Ce fonds s'adresse aux populations locales, à des individus, des organisations de recherches, des laboratoires sans restriction de thématiques et géographiques puisqu'il est ouvert à toutes les espèces végétales et animales et à toutes les aires géographiques. Deux niveaux de subvention existent, entre 5000\$ et 25 000\$. Ces subventions sont payables sur des comptes bancaires personnels, ce facteur facilite grandement l'accès des individus sans nécessité d'appartenir à une structure de rattachement. Quelques exemples de projets par ce fonds concernent la protection des antilopes du Somaliland, l'organisation d'atelier pour développer un plan stratégique d'action pour l'hippopotame pygmée, la conservation des Podostemaceae au Cameroun, le suivi de la vipère du Mont Kenya...

Source : www.mbzspeciesconservation.org

L'avantage des petites initiatives est de permettre d'expérimenter, d'apprendre, de tirer des leçons et de capitaliser sur des approches innovantes. Elles peuvent être facilement reproduites et permettent de toucher davantage d'acteurs, sur des champs d'intervention élargis. Elles jouent également un rôle dans le renforcement des compétences locales ou tout du moins sensibilisent aux questions de préservation de l'environnement et de conservation. Elles poussent à davantage de structuration du tissu local. Un autre intérêt est de pouvoir financer des nouvelles aires géographiques ou thématiques, et d'apporter des financements là où les grands projets ne vont pas forcément. Elles sont d'ailleurs souvent complémentaires de ces grands projets de conservation. Leur format permet d'expérimenter, sans trop de conséquences si le projet est un échec ou n'atteint pas les résultats escomptés.

Pour autant, il est particulièrement difficile de mesurer les impacts de ces petites initiatives sur la conservation. En outre, il apparaît que, bien souvent, la préoccupation du récipiendaire est avant tout de financer un projet de développement socioéconomique plutôt que la préservation des ressources naturelles. Ce biais est permis par la diversité des domaines d'octroi de subventions même si l'aspect environnemental est sous-jacent. Au final, beaucoup de ces petites initiatives ne financent pas à proprement dit des actions de conservation. Par ailleurs, la durabilité des actions financées est fortement liée au degré de dépendance de la subvention (absence de cofinancement) et de la capacité du porteur de projet à aller chercher d'autres appuis pour poursuivre le développement de son projet.

Enfin, des freins existent pour l'accessibilité à ces subventions. Il est nécessaire de maîtriser les techniques de montage de projets et de demandes de financements, tout comme il faut posséder des capacités de rédaction que ne maîtrisent pas forcément les communautés locales.

Exemples de projets financés par le Programme Petites initiatives (PPI) du FFEM

Thomas Bacha – Coordonnateur du PPI/FFEM/UICN PAPACO

Le **projet mis en œuvre par l'ONG VONA** dans l'est de la République Démocratique du Congo a pour objectif d'appuyer le processus de conservation des gorilles et de leur habitat dans la réserve de Sarambwe (900ha). L'ONG a, au cours de son projet, mis en œuvre des activités diverses directement liées à la question de la gestion et du fonctionnement de l'aire protégée (délimitation d'une partie des limites de la réserve à travers la plantation de 100.000 plants d'arbres sur 14 kilomètres de pourtour, formation des gardes de l'ICCN en monitoring écologique, ou encore création de 28 km de pistes de surveillance au sein de la réserve). Le **projet de VONA** a permis la collaboration entre l'ONG et les institutions publiques congolaises en charge des questions de conservation, et ce pour un financement de la part du PPI ne dépassant pas 20.000 euros (pour un projet global de 80.000 euros)

D'autres projets ont eu pour objectif d'appuyer le processus de création d'Aires Protégées dans des zones reconnues comme ayant de forts enjeux environnementaux. C'est ainsi que **le comité Velondriake appuyé dans son projet par l'ONG internationale WCS** a pu, suite à un important travail de concertation mené auprès des populations locales, **mettre progressivement en place une Aire Marine Protégée Communautaire de 41.000 ha dans la zone de Tuléar au sud ouest de Madagascar.**

A l'issue du financement, douze réserves de protection des ressources halieutiques avaient été créées et des zones de mangroves et de récifs coralliens délimitées dans une optique de protection, parfois intégrale et définitive. Le premier impact, à la fois environnemental et socio-économique du projet s'est matérialisé à travers l'augmentation du nombre de poulpes présents dans la zone. Un des intérêts premiers de ce projet réside dans le caractère communautaire de la gestion de l'aire protégée dont les règles de fonctionnement ont été entérinées au sein de dina (règles d'usages malgaches).

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

S'il apparaît que l'impact des petites initiatives sur la conservation n'est pas toujours visible, il n'en demeure pas moins que le financement de ces petits projets est fortement complémentaire des grands projets de conservation :

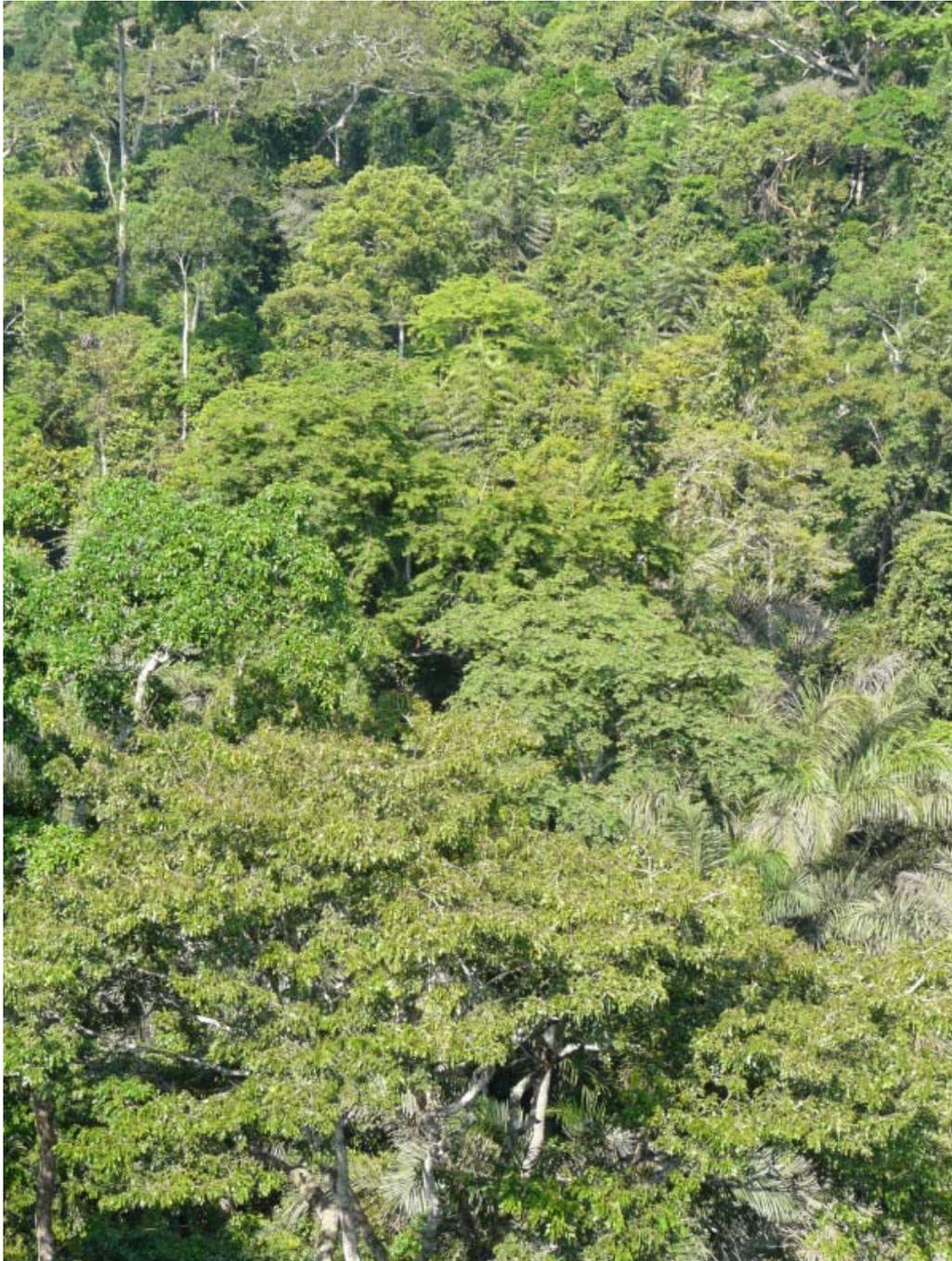
- L'appui aux petites initiatives est intéressant car il permet de financer des approches expérimentales. Ces initiatives sont des appuis complémentaires aux plus grands projets de conservation et peuvent même être une condition de réussite de ces grands projets.
 - ⇒ Les petites initiatives permettent l'émergence de nouveaux acteurs de la conservation qui pourront offrir des contrepouvoirs aux systèmes en place le cas échéant.
 - ⇒ Elles permettent d'atteindre un public et une échelle souvent peu ciblés par les appuis globaux et ont de ce fait un rôle clef pour la sensibilisation environnementale.
 - ⇒ Elles permettent également l'engagement d'autres types de donateurs (fondations, entreprises) qui apportent eux aussi un nouveau profil et de nouvelles compétences dans le monde de la conservation.
- Afin de rendre les petites initiatives plus efficaces en termes de durabilité, les compétences des structures porteuses sont renforcées pour la gestion et la gouvernance des projets.
 - ⇒ Une approche plus pérenne et durable doit être recherchée. Souvent la durée des projets est trop faible pour avoir une vraie appropriation par les acteurs visés (garder le montant financier mais permettre plus de temps pour la mise en œuvre).
 - ⇒ Il faut promouvoir davantage de tutorats sud-sud, avec des staffs nationaux expérimentés dans des ONG nationales ou internationales.
 - ⇒ Les cibles éligibles à ce type de financements sont élargies (multiplicité des acteurs) tout en resserrant le spectre des activités éligibles (conservation) pour que ces fonds servent véritablement la conservation et ne prennent pas seulement en compte l'environnement dans le développement.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour garantir le rôle de complémentarité et d'innovation en terme de conservation des petites initiatives, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- **S'assurer que les «grands» projets s'accompagnent de petites initiatives** afin i) de **démultiplier leurs effets** et ii) d'amener autour de la gestion de l'ensemble du territoire de **nouveaux partenaires issus de l'échelon local**. Les petites initiatives doivent **permettre de faire entendre la voix des plus isolés, oubliés ou marginalisés par les gros financements** ;
- **Elaborer des standards pour les petits projets de conservation** (objectifs, durée, modalités, cibles, principes clefs) afin de distinguer **les petites initiatives des projets classiques de développement et œuvrer véritablement pour la conservation** ;
- **Etablir et communiquer le répertoire des bailleurs de fonds s'engageant dans ces petites initiatives** par la diffusion d'une liste ou la mise en place d'une interface valorisant ces donateurs et incitant de nouveaux partenaires ;

- **Faciliter l'accès des acteurs les moins aguerris** et promouvoir des guichets uniques regroupant en amont les fonds spécifiques « petites initiatives ». **L'accès à ces fonds pour de nouveaux acteurs, idées, expériences doit être renforcé ;**
- S'assurer en aval du suivi évaluation de leur mise en œuvre et des bénéficiaires. **Les résultats des petites initiatives doivent servir la sensibilisation du plus grand nombre comme valeur d'expérience locale.**



Réserve du Dja, Cameroun

2.3 Conserver la biodiversité... quelles sont les échelles de territoires et de temps les plus pertinentes ?

QUELQUES CONSTATS

[...] les notions élémentaires de biogéographie insulaire suffisent pour recommander la création de réserves aussi grandes que possible (seules les superficies supérieures à 10 000 km² auront une réelle chance d'assurer la survie des communautés d'espèces peuplant les savanes et forêts africaines) : on sait, tout autant, qu'il faut préférer un espace d'un seul tenant à une succession de plus petites réserves. Ou encore, que plus la superficie d'une aire protégée diminue, plus il faudra intervenir pour y maintenir les processus écologiques avec un coût de protection proportionnellement plus élevé.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

La conservation de la biodiversité doit être abordée comme un système où différents niveaux d'échelles s'entrecroisent. Entre interactions et complémentarités, le choix d'une échelle est nécessairement stratégique, décisionnel (politique), technique et financier. La pertinence de la « bonne » échelle de conservation dépend de ce que l'on veut protéger (espèces en particulier, paysage, écosystème). De l'échelle locale à l'échelle écosystème, chaque niveau a un sens pour la conservation de la biodiversité, mais les objectifs à atteindre sont différents et par conséquent les actions mises en œuvre.

L'aire protégée en tant que telle est perçue comme un niveau classique d'intervention pour la conservation ; sa gestion est intrinsèquement liée à l'échelon national ou sous régional, des échelons incontournables notamment pour les questions d'ordre juridique. Les interventions à ces échelles ont aussi plus de sens en termes d'influence sur les questions politiques, de lobbying. Il en est ainsi du programme Régional marin et Côtier sur la façade atlantique d'Afrique de l'Ouest qui a permis la mise en place de programmes de conservation d'espèces partagées ; il aurait été inutile à une échelle plus réduite.

Toutes les échelles sont potentiellement légitimes, selon les situations, et se déterminent selon le contexte et les moyens. L'approche à l'échelle de l'écosystème représente aujourd'hui la norme car elle permet d'intégrer la plupart des enjeux relatifs à la conservation d'un territoire, mais encore faut-il pouvoir déterminer où commencent et finissent l'écosystème et les facteurs qui l'influencent.

Approche heartland d'AWF, une approche hybride intéressante

Pour African Wildlife Foundation, la « seule façon de conserver la faune de l'Afrique est de gérer des terres sauvages. Pas de petites superficies, ni même des parcs nationaux de tailles moyennes, mais de vastes paysages qui s'étendent sur des centaines, voire des milliers de miles ».

Pour cela, il est nécessaire d'impliquer, éduquer et équiper les populations locales pour les appuyer dans leur pratique d'une gestion durable des terres. Des bases de recherche scientifique sont posées pour mieux comprendre le paysage, la faune, les personnes et leurs interactions. Afin de gérer au mieux ces espaces dans l'intérêt de tous, un réseau des lois, de politiques et de pratiques rassemblent des intervenants, des ministères du gouvernement aux opérateurs de safari dans les villages.

Ce travail difficile et complexe s'inscrit sur le long terme. Le programme *Heartland* de l'AWF vise au maintien de paysages clés, essentiels à la conservation du fait d'une concentration inégalée de faune et d'un fort potentiel pour soutenir des populations. Beaucoup plus grand que n'importe quel parc ou réserve, *Heartland* combine des parcs nationaux, des villages, des terres gouvernementales et des terres privées. Le tout s'inscrit dans un paysage de conservation cohérent, parfois transfrontalier. AWF y travaille avec les différents intervenants pour élaborer des stratégies de conservation, de protection

des espèces à travers la recherche appliquée, des actions pour la conservation et l'autonomisation des populations grâce à la formation et au développement économique.

Source : <http://www.awf.org/section/heartlands>

La notion de subsidiarité s'impose ici. L'échelle la plus pertinente devrait toujours être celle permettant d'obtenir les meilleurs résultats. Pour la connaître, une analyse des lacunes (en termes de réseaux, de gestion, de moyens...) pourrait être utile, associée à une analyse des réponses possibles pour déterminer quel acteur choisir et selon quelles procédures agir. Cela conduirait probablement à travailler sur des ensembles non « légitimes » (pas de reconnaissance officielle) mais cela n'est pas un problème si cela conduit à des résultats tangibles ultérieurement transférables.

L'approche éco-régionale, une nouvelle échelle de conservation défendue par Conservation International (CI)

L'approche éco régionale fournit aux acteurs de nouvelles idées, des méthodes, des outils et des approches qui peuvent conduire et soutenir la conservation des espèces, des espaces, et des processus au sein d'une écorégion donnée tout en reconnaissant et en répondant aux aspirations, aux besoins et aux motivations des populations riveraines et leur gouvernement. L'approche anticipe de façon proactive un accord de protection d'une large gamme de biodiversité. La conservation d'une écorégion est l'évolution de réflexions, de planifications et d'actions à l'échelle spatiale et temporelle qui visent à la réussite de la conservation de la biodiversité. La conservation de l'écorégion est donc un processus associant l'augmentation du niveau d'atteinte des objectifs de conservation, de partenariat et de durabilité.

Source : http://www.usaid.gov/mg/so6_docs/theme1_sans_carte.pdf

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

L'échelle d'un territoire de conservation pose des questions de priorités de gestion, de faisabilité en termes de capacités, de compétences et de moyens. Pour autant, doit-on limiter la conservation à une échelle territoriale en particulier ?

- Toutes les échelles territoriales sont potentiellement intéressantes et probablement complémentaires pour un bon résultat en termes de conservation.
 - ⇒ Le besoin de prendre en compte les zones périphériques dans les problématiques de gestion des aires protégées est posé.
 - ⇒ L'échelle du paysage est une expérimentation intéressante sur le moyen terme, notamment sur les questions de lobbying politique et de plaidoyer. Ces grands « laboratoires » parfois transfrontaliers produisent des leçons, des échanges, des fédérations entre acteurs qui sont intéressantes.
 - ⇒ Des expérimentations sur des échelles comme les biomes, les *hotspot* peuvent être un bon outil pour déterminer l'échelle pertinente d'intervention, la délimitation d'un territoire de conservation.
- Face aux différentes échelles possibles, il semble important d'analyser les priorités en termes de conservation pour déterminer efficacement l'échelle d'intervention utile. L'analyse des lacunes écologiques permet de cibler l'urgence et la priorisation de l'action. Elle induit de ce fait le choix d'une échelle d'intervention.

- ⇒ De cette analyse découle la nécessité d'identifier les acteurs les plus pertinents pour répondre aux challenges identifiés.
- ⇒ Le travail à l'échelle d'une aire protégée est pragmatique et rapidement réalisable, mais pas nécessairement durable (surtout s'il s'agit d'un petit territoire).
- ⇒ Le travail à l'échelle d'un *paysage* élargit le spectre des acteurs et des responsabilités et permet de cibler des actions pilotes/phares, d'échantillonner les zones d'action en se basant sur l'analyse des lacunes.
- ⇒ Ce changement d'échelle peut permettre de prioriser plus largement au sein d'un cadre de référence commun avec une vision de plus long terme. Cette approche est importante pour la sensibilisation du public et la priorisation des politiques régionales.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour garantir les complémentarités d'échelles de conservation et de priorisations des objectifs à atteindre, des actions à court et moyen termes ont été identifiées comme essentielles :

- **Renforcer l'approche écosystème dans la définition des projets de conservation.** L'écosystème est une dimension viable et sans doute réaliste pour mener des actions de conservation ;
- **Sensibiliser les gestionnaires à cette approche** et au nécessaire changement d'échelle que cela induit. Les acteurs sont ainsi mieux informés et formés aux nouvelles dimensions de la gestion ;
- **Favoriser les échanges entre territoires partageant les mêmes contraintes** pour bâtir des réponses adaptées. Le changement d'échelle offre un changement de perspectives ;
- **Renforcer le partage d'information sur certaines catégories de gestion des aires protégées** (notamment les catégories V) afin d'augmenter le nombre d'aires protégées contribuant à la conservation ;
- Ce faisant, **renforcer les interactions avec les différents acteurs interagissant sur un même territoire** (par exemple les industries extractives ou les bailleurs). Le changement d'échelle induit de nouveaux comportements de travail et de nouvelles relations ;
- Capitaliser sur de nouvelles échelles de conservation pour **accroître les résultats du lobby et de la sensibilisation des décideurs et des politiques.** Le changement d'échelle ouvre de nouvelles possibilités d'influence, indispensables pour accompagner le travail de terrain.

2.4 Comment inscrire la conservation dans une démarche de long terme et concertée face à une approche projet, conjuguée au présent et souvent segmentée ?

QUELQUES CONSTATS

La mise en place de financements durables est une voie intéressante mais elle ne peut réussir que si la crédibilité du bénéficiaire, en l'occurrence l'organe de gestion aire protégée ou d'un réseau de parcs et réserves, est assurée [...] Lorsque des financements pérennes sont mobilisés, ceux-ci ne devraient en aucun cas se substituer à l'implication financière de l'Etat. En effet, tout aussi importante est la prise en compte, dans les comptabilités nationales, de la valeur des services rendus par la nature, une valeur qui justifierait pleinement des engagements plus substantiels de la part des Etats.

[Extraits de la lettre UICN APAO n°24, nov. 2009 - Francis Lauginie – Afrique Nature International]

Face aux situations rencontrées sur le terrain, la réaction des organismes en charge de la conservation ou des acteurs impliqués dans ce domaine est de mettre en place des mesures ponctuelles, qui s'apparentent souvent à du saupoudrage, sans vision de long terme. Les grands programmes de conservation développés en Afrique permettent généralement à un temps T de fournir des apports importants en termes d'aménagement et d'amélioration de la gestion des aires protégées, mais n'ont pas de durabilité ni d'effet structurant à long terme sur les institutions en charge de la conservation.

La situation empire dès leur arrêt, rendant celui-ci parfois très difficile à réaliser. Des sommes très importantes ont été injectées depuis plusieurs années sans qu'aujourd'hui, les aires protégées n'aient réellement atteint un seuil de protection et de gestion durable.

S'il existe des succès, dans des contextes très particuliers, force est de constater l'inefficacité de la plupart des programmes de conservation menés ces dernières années, en particulier en Afrique francophone. Cela résulte de l'approche très segmentée de la conservation : chaque bailleur, opérateur, ONG, administration agit souvent sans interaction, sans réflexion concertée, selon son propre chronogramme, sans réflexion sur la durée. Ainsi, alors que la situation se dégrade, on en revient toujours aux mêmes recettes en se persuadant que ce qui n'a pas marché hier donnera des résultats demain !

Le long terme va quelque peu à l'encontre des pensées actuelles (société libérale, recherche du profit immédiat, démarche projet à durée courte et limitée) or la conservation requiert du temps.

Des outils sur lesquels s'appuyer existent déjà, d'autres sont à inventer en fonction des spécificités des contextes propres à chaque entité de conservation.

Un outil qui se développe actuellement est le recours aux fonds fiduciaires pour l'environnement. C'est un mécanisme théoriquement simple : la jeune IBAP (agence de gestion des aires protégées en Guinée Bissau) a déjà le sien, après à peine 10 ans d'existence. Mais il nécessite un engagement au plus haut niveau de l'Etat car il s'accompagne d'un changement durable des mentalités et des méthodes de travail des agences (optimisation des coûts).

C'est ainsi que le Kenya Wildlife Service (KWS) a également mis en place son mécanisme de financement durable. L'échelle peut d'ailleurs être supra nationale, comme c'est le cas de la

Fondation Tri National Sangha en Afrique Centrale, mais cela complique singulièrement la démarche tout en lui conférant évidemment plus d'intérêt (travail à l'échelle d'un écosystème complet).

Un autre outil est particulièrement sous les feux des projecteurs de par son potentiel rémunérateur et sa durabilité : le REDD. En effet, depuis la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques de Bali (Indonésie) en 2007, le principe de fournir des incitations financières aux pays en développement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation forestière (REDD) a gagné l'acceptation de la classe politique internationale.

REDD est désormais suivi par un «+» et inclut la conservation (de zones protégées ou de réserves autochtones, par exemple), la certification de gestion durable des forêts, l'amélioration des stocks de carbone forestier (des initiatives comme le reboisement et la régénération assurant des avantages communautaires). En outre, l'agriculture est reconnue comme une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. Cette reconnaissance pousse à adopter des pratiques agricoles et pastorales améliorées pour réduire les émissions.

Pour atteindre effectivement des taux significatifs de réduction des gaz à effet de serre en Afrique, il sera nécessaire de travailler à des niveaux multiples et interdépendants tendant vers la création de politiques et des structures financières propres à ce nouveau mécanisme.

Le REDD+ et le rôle du Nature Conservation Research Centre (NCRC) au Ghana

John Masson – directeur exécutif du Nature Conservation Research Centre

Par rapport à l'Amérique Latine ou l'Asie, le continent africain a été relativement lent pour développer des stratégies REDD +, mais plus récemment, le rythme d'inscription dans ce dispositif a considérablement augmenté. Un nombre croissant de pays progressent rapidement dans le processus REDD +. Les financements carbone en Afrique deviennent le domaine des gouvernements et des entreprises privées, avec des agendas et ordre du jour souvent incompatibles aux réalités de la communauté, de la biodiversité et de l'agriculture à petite échelle. Par conséquent, il y a un risque important que les politiques nationales ne puissent atteindre des résultats significatifs "sur le terrain" des collectivités.

Pour le succès et la stabilité à long terme des mécanismes de carbone terrestre, le soutien local est vital. Le besoin de soutien aux groupes de la société civile et aux communautés est essentiel pour leur participation significative à la formulation et la mise en œuvre des initiatives de finance carbone terrestre. Cela exige un effort concerté à court et à moyen terme, spécifiquement adapté aux besoins et aux attributs d'une gamme d'ONG et organisations à base communautaire à travers le continent.

Le gouvernement ghanéen et le NCRC jouent un rôle important dans la mise en œuvre des projets REDD+ en particulier par le développement d'un mécanisme de gestion des ressources communautaires (CREMA). Le CREMA envisage une solution à la propriété foncière par la mise en place de plates-formes institutionnelles et le partage des avantages de la finance carbone au Ghana et au-delà. Cette approche a une valeur pilote particulière en Afrique occidentale.

Pour atteindre effectivement des réductions de gaz à effet de serre en Afrique par le biais de création des politiques et des structures financières, il est nécessaire de travailler à des niveaux d'échelle multiples et interdépendants. Les projets pilotes et les activités menées à l'échelle nationale ne peuvent pas fonctionner en vase clos. Elles ont besoin d'être appuyées juridiquement, financièrement et de bénéficier d'un contrôle d'institutions nationales ou régionales sur la surveillance de leurs émissions.

Il est également évident qu'au cours des cinq prochaines années, des activités locales et des projets ciblés seront essentiels dans la prestation de résultats à court terme de réduction de gaz à effet de

serre tant au niveau national des structures que des capacités mobilisées. Ni la conception des politiques au niveau national, ni les spécificités des sites projets seront suffisants.

Le principal défi sera le lancement des activités de projet carbone sur le terrain, de manière à construire et renforcer le paysage de la réduction des émissions carbone, d'informer et de développer l'élaboration de politiques nationales et sous régionales dans le processus. Dans l'avenir immédiat et aux vues des incertitudes des marchés financiers du carbone, il est possible que certaines OSC organisations communautaires et secteur privé aient un premier accès à des financements pour les initiatives REDD +, en provenance du secteur public, en particulier l'échelle nationale dans le cadre de mesures d'atténuation appropriées (AMNA) et du gouvernement spécialisés aux fonds du gouvernement, plutôt que du secteur privé.

Enfin, quels que soient les outils mobilisés, la notion de temps est importante à garder en mémoire. Face à la dégradation des milieux, du temps est nécessaire pour permettre la résilience des espèces (faune et flore) et des milieux. Du temps également est nécessaire pour faire bouger les lignes et pour l'appropriation des enjeux de conservation de la nature et de l'environnement en général. En Europe, le phénomène est encore récent, malgré une importante et longue mobilisation. La société civile peine encore à faire entendre sa voix.

VERS OU VOULONS NOUS ALLER ?

Face aux constats de dégradation des écosystèmes, la notion de temps est nécessairement déformée par l'urgence du court terme. Or, l'inscription des actions sur le long terme est indispensable pour une pérennité des acquis :

- Il est aujourd'hui indispensable de jouer sur deux temporalités, le court terme et le long terme, de promouvoir de nouveaux partenariats et de pouvoir orienter les actions menées dans le cadre des programmes de conservation.
 - ⇒ Cela nécessite de promouvoir la vision de la conservation dans une approche intégrée et concertée, à long terme, avec une stratégie ré-ajustable et flexible.
 - ⇒ Les actions de conservation reposent sur la mixité des sources de financements, en étant créatif et innovant : la mise en place de partenariat public privé, de formations continues, de financements durables... Ces aspects demandent un investissement important en ressources humaines et financières et les bailleurs, les agences de coopérations multi et bi latérales doivent particulièrement s'y investir.
- La promotion des petites initiatives est envisageable comme outil de transition. Les petites initiatives jouent un rôle important en termes de mobilisation des populations locales, d'investissements rapidement mobilisables et répondent bien aux enjeux de court terme.
- De la continuité est donnée aux programmes de conservation pour ne plus les scinder en étapes. Trop de projets de conservation (ex ECOFAC, ECOPAS) échouent du fait de périodes de latence entre les phases trop importantes. Ces programmes doivent être construits comme la colonne vertébrale sur laquelle tous les partenaires peuvent s'attacher.
- Pour faire bouger les lignes dans cette direction, il est indispensable de rechercher une approche complémentaire entre programmes de long terme et initiatives courtes, et ce afin de répondre à l'urgence à court terme, aux phases de tuilages si besoin et à la nécessité d'une intervention sur la durée.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Pour garantir l'impact des actions de conservation sur le long terme, des actions ont été identifiées comme essentielles :

- Faire la **promotion d'une stratégie de conservation sur le long terme** :
 - **Organiser des Etats généraux de l'environnement dans chaque pays afin de tracer les lignes directrices d'un plan d'action national** de conservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées **et tendre vers un cadre unique de la conservation, clair, durable et fédérateur** (les stratégies nationales pour la biodiversité par exemple) ;
 - **Cette démarche devrait également concerner l'échelle régionale** ;
 - Toucher les décideurs, orienter les actions des bailleurs et l'aide au développement, influencer les Etats pour que les financements s'inscrivent dans cette stratégie. **Les décisions prises sont basées sur un cadre unique et permettent à chaque acteur d'orienter son intervention de façon complémentaire.**
- **Promouvoir de nouveaux outils de financements et combiner des approches entre financements traditionnels et financements additionnels, complémentaires** (les fonds fiduciaires, les fondations, le REDD+, les paiements éco systémiques, une part de recettes sur l'octroi de licences). **La durabilité de la conservation se bâtit sur la multiplicité des soutiens** ;
- Former et informer les gestionnaires sur ces nouveaux outils et approches pour créer **un nouveau leadership capable de les utiliser. La durabilité de la conservation se construit sur la capacité des gestionnaires** ;
- **Sensibiliser et informer les décideurs de ces nouvelles potentialités** pour permettre leur adoption et leur mise en œuvre. **La durabilité de la conservation se construit sur l'adhésion du pouvoir politique** ;
- **Renforcer les organismes de gestion en place, réduire la dépendance envers des appuis volatiles** (assistance technique) **et construire des systèmes durables** donc relativement (et progressivement de plus en plus) indépendants des apports externes.

Synthèse des pistes d'actions possibles

Ces actions reprennent les différentes pistes évoquées précédemment dans la rubrique « *que faire maintenant ?* ». Cependant, elles ne couvrent pas tous les champs envisagés dans le rapport. Elles sont classées par catégories selon les différents types d'acteurs principalement concernés par leur mise en œuvre.

Pour tous

- ☑ Dédier des lignes budgétaires substantielles des financements pour la gestion des aires protégées à la communication, le plaidoyer et le lobbying pour élargir l'intérêt porté à ces territoires au-delà des seuls spécialistes
- ☑ S'appuyer sur la capacité d'influence des nouvelles formes de communication et des médias sociaux pour renforcer le poids des citoyens informés sur les enjeux de la conservation, et donc leur soutien aux aires protégées
- ☑ Eduquer, sensibiliser les acteurs régaliens (gestionnaires, policiers, juges, procureurs) à l'application des lois en matière de droit à l'environnement et à la conservation en particulier depuis l'échelon local jusqu'au national
- ☑ Identifier et évaluer les cadres juridiques existants, leurs lacunes (audit) et faire des comparaisons régionales pour capitaliser sur les expériences existantes, puis les faire connaître
- ☑ Renforcer, si nécessaire, et appliquer l'arsenal réglementaire, les outils existants et notamment les plans de gestion
- ☑ Diffuser les lignes directrices UICN concernant la législation des aires protégées : elles posent des standards en termes de textes et de leur application
- ☑ Elargir la valorisation des aires protégées à un large spectre de valeurs (pas uniquement monétarisées) à toutes les échelles (du local au régional)
- ☑ Renforcer la valorisation des aspects qui vont directement épauler la conservation (stockage du carbone, protection des bassins versants, gestion durable des forêts, gestion patrimoniale, protection des espèces emblématiques)
- ☑ Promouvoir des mécanismes assurant que les bénéfices (quels qu'ils soient) produits par les différentes formes de valorisation concernent bien tous les bénéficiaires potentiels (y compris locaux)
- ☑ Développer la concertation sur les modes de gestion à toutes les échelles, de l'échelle locale pour ensuite remonter à un échelon plus large

- ☑ Développer également des mécanismes *ad hoc* de concertation pour intégrer les parties prenantes situées en périphérie des aires protégées dans les décisions qui pourraient les concerner
- ☑ Développer de nouveaux canaux de communication environnementale pour sensibiliser plus largement le public autour des aires protégées au rôle et à la place de celles-ci dans leur environnement immédiat
- ☑ Etablir et communiquer le répertoire des bailleurs de fonds s'engageant dans les petites initiatives par la mise en place d'une interface valorisant ces donateurs et incitant de nouveaux partenaires à y prendre part
- ☑ Faciliter l'accès des acteurs les moins aguerris et promouvoir des guichets uniques regroupant en amont les fonds spécifiques « petites initiatives »
- ☑ Renforcer l'approche écosystème dans la définition des projets de conservation
- ☑ Favoriser les échanges entre territoires partageant les mêmes contraintes pour bâtir des réponses adaptées et permettre des changements de perspectives et d'échelles
- ☑ Renforcer le partage d'information sur certaines catégories de gestion des aires protégées (notamment la catégorie V) afin de renforcer les capacités des gestionnaires et de leurs partenaires
- ☑ Développer de nouvelles échelles de travail pour la conservation pour accroître les résultats du lobby et de la sensibilisation des décideurs
- ☑ Faire la promotion d'une stratégie de conservation à long terme par l'organisation d'états généraux de l'environnement dans chaque pays afin de tendre vers un cadre unique de conservation, clair et fédérateur
- ☑ Promouvoir de nouveaux outils de financements et combiner les approches entre financements traditionnels et financements additionnels

Décideurs/politiciens

- ☑ Utiliser et vulgariser les résultats des évaluations des aires protégées afin d'améliorer l'ancrage politiques de ces territoires de conservation et de permettre aux décideurs de définir et suivre des résultats réalistes à atteindre
- ☑ Simplifier les procédures d'application des règlements, si possible, et donner des pouvoirs régaliens aux acteurs les mieux placés pour les appliquer

- ☑ Dans chaque pays, finaliser une stratégie nationale de la biodiversité qui établit une vision de long terme, un document cadre permettant de planifier et de se concerter avec les autres secteurs
- ☑ Faire connaître cette stratégie aux autres acteurs concernés par la gestion de l'environnement et l'intégrer notamment dans les plans de réduction de la pauvreté et les plans climat
- ☑ De même, intégrer les enjeux de planification de chaque territoire (aire protégée et périphérie) dans la stratégie de conservation nationale de la biodiversité
- ☑ Renforcer les approches régionales et sous régionales car elles offrent un potentiel de planification efficace, à condition que cela ne complexifie pas d'avantage le contexte de gestion des aires protégées
- ☑ Mettre en œuvre l'analyse des lacunes écologiques au niveau des réseaux existants afin de construire des ensembles d'aires protégées efficaces, stratégiques et durables
- ☑ Mener des actions de lobbying auprès des parlementaires et des organisations des pays donateurs afin d'opérer un changement stratégique dans la façon dont les grands projets de conservation sont conçus puis mis en œuvre

Bailleurs, aide bilatérale, multilatérale

- ☑ Aligner les projets sur les stratégies de gestion existantes pour renforcer les processus en cours et non pas créer des systèmes parallèles non durables
- ☑ Améliorer les procédures de mise en oeuvre des projets pour davantage de résultats et moins de coûts structurels
- ☑ Supprimer les phases « entre projets » qui sont destructrices des résultats acquis : pour cela, il faut développer une approche stratégique de long terme dès le départ car les grands projets doivent être perçus comme de longs projets
- ☑ Eventuellement, dès le lancement d'un projet, prévoir un partenaire tiers ayant la responsabilité de préparer la phase suivante sans y avoir un intérêt direct et ainsi en mesure d'assurer la continuité des différentes phases

- ☑ Promouvoir la diversification des sous-projets pour permettre la multiplication des acteurs et donner l'occasion à d'autres bailleurs de se greffer dessus : la responsabilité serait ainsi partagée et les sources de financement multiples donc plus durables
- ☑ Créer des passerelles entre grands et petits projets et permettre des complémentarités entre les opérateurs afin de renforcer les compétences locales pour préparer la continuité
- ☑ Développer des standards de qualité (charte de bonne conduite) pour les grands projets afin de s'assurer qu'aucun donateur, de part l'importance de son financement, ne crée un déséquilibre localement et n'impose temporairement son approche
- ☑ Elaborer des standards pour les petits projets de conservation afin de distinguer les petites initiatives environnementales des projets classiques de développement et œuvrer véritablement pour la conservation
- ☑ S'assurer du suivi évaluation de la mise en œuvre des petits projets et de leurs bénéficiaires : les résultats des petites initiatives doivent servir la sensibilisation du plus grand nombre comme valeur d'expérience locale
- ☑ S'appuyer davantage sur les résultats des évaluations des modes de gestion afin d'améliorer concrètement la gestion au fil du temps
- ☑ Promouvoir des programmes de recherche sur les aires protégées auprès des partenaires financiers

Instituts de recherche

- ☑ Instaurer des cadres de concertation, de dialogue sur les axes prioritaires de gestion, basé sur l'analyse des lacunes écologiques de l'aire protégée ou du réseau, entre groupes de chercheurs et de gestionnaires
- ☑ Développer des outils de vulgarisation des données et cibler les niveaux de décisions par différents supports permettant la diffusion des connaissances et ainsi leur utilisation pratique
- ☑ Favoriser la publication scientifique sur Internet par l'élaboration d'une base de données en ligne, pérenne et accessible à tous
- ☑ Diffuser des protocoles d'études et de collecte de données simples, efficaces et reproductible à destination des équipes de gestion afin qu'elles disposent d'outils standards accessibles qui seront acceptés par tous

- ☑ Inciter des partenariats entre des organismes de recherche et des institutions de gestion des aires protégées pour développer de nouvelles formes de valorisation des ressources naturelles des aires protégées, en misant sur des approches innovantes

Organes de gestion, administration

- ☑ Faire évoluer les programmes de formation proposés aux gestionnaires pour leur permettre de mieux comprendre les défis de leurs métiers et de posséder les compétences nécessaires
- ☑ Intégrer les thématiques du changement climatique et des solutions à développer pour l'adaptation dans les programmes de formation
- ☑ Assurer la formation des partenaires clefs des gestionnaires pour renforcer les évolutions en cours et impliquer de nouveaux acteurs dans la gestion et le suivi des aires protégées
- ☑ Promouvoir des modes de gouvernance permettant la participation d'autres acteurs par la mise en place d'entités type « conseil d'administration » de façon à élargir le cercle de compétences pour gérer les parcs et responsabiliser davantage les gestionnaires
- ☑ Tendre vers la certification des aires protégées (par exemple avec la création d'une liste verte) car la reconnaissance est un puissant outil de progrès
- ☑ Analyser les structures de gestion par des audits institutionnels en vue de proposer des standards minimaux pour les aires protégées, un canevas de règles de bonne gouvernance pour restructurer les niveaux et règles de décision
- ☑ Renforcer les capacités des gestionnaires sur les méthodologies de recueil et d'interprétation des données via des formations adaptées (notamment par des modules d'initiation à la recherche)
- ☑ Encourager les gestionnaires à adopter une approche entrepreneuriale de valorisation des aires protégées basée sur l'ensemble des valeurs identifiées
- ☑ Revoir les plans de gestion et d'aménagement lorsque c'est nécessaire ou les développer selon les bonnes pratiques de l'UICN pour les bâtir sur des standards reconnus
- ☑ Adapter la durée des plans de gestion (ou de tous les outils de gestion) afin de les rendre plus opérationnels : des plans facilement révisables collent mieux aux évolutions de la gestion sur le terrain

- ☑ S'assurer que le gestionnaire de l'aire protégée est associé aux instances de décisions pouvant concerner son territoire
- ☑ Définir un standard pour les périphéries d'aires protégées en fonction de chaque catégorie de gestion : une périphérie simple et identifiée permet de développer des actions plus efficaces
- ☑ Former et informer les gestionnaires des aires protégées aux enjeux environnementaux entourant l'aire protégée pour rendre plus efficaces les interactions sur le territoire
- ☑ Sensibiliser les gestionnaires à l'approche écosystème et au nécessaire changement d'échelle induit
- ☑ Renforcer les organismes de gestion en place, réduire leur dépendance envers des appuis volatiles et construire des systèmes durables
- ☑ Former les gestionnaires aux nouveaux outils de financements et approches de la conservation pour créer un nouveau leadership capable de les utiliser

ONG de conservation, ONG locales, société civile...

- ☑ Accompagner les ONG locales pour qu'elles jouent un rôle d'observateurs de la mise en œuvre effective des outils de gestion des aires protégées d'Afrique : des observatoires de bonnes pratiques détectent les initiatives positives, la mise en réseau des acteurs et diffusent les meilleures connaissances
- ☑ Promouvoir le renforcement des compétences locales dans la mise en œuvre des projets pour construire la durabilité des actions et renforcer les capacités de plaidoyer, en s'appuyant notamment sur les médias sociaux
- ☑ Identifier des porte-voix nouveaux (en particulier locaux) pour porter haut des messages environnementaux (ambassadeurs de l'environnement, partenaires médiatiques, chefs traditionnels...)

Liste des participants à l'atelier

Nom prénom	Organisme	Pays	Contact
Paul Ndiaye	UCAD	Sénégal	paulndiaye1@yahoo.fr
John Mason	NCRC	Ghana	jjmason999@yahoo.com
Djafarou Tiomoko	PN Pendjari	Bénin	djafarou.tiomoko@pendjari.net
Pierre Kafando	PN W	Burkina Faso	pierre_kafando@yahoo.fr
Gloria Ujor	NEST	Nigeria	gloria134real@yahoo.com
Aissa Regalla	IBAP	Guinée Bissau	aissa.regalla1@hotmail.fr
Romain Calaque	WCS	Gabon	rcalaque@wcs.org
Omari Ilambu	WWF	DRC	oilambu@wwf.panda.org, oilambu@hotmail.com
Landu Nina	ICCN	DRC	ninaileo@yahoo.fr
George Osuri Nagwala	Kenya Wildlife Service	Kenya	osurig@kws.go.ke
Jef Dupain	AWF	Kenya	jdupain@awfafrica.org
Pierre Carret	CEPF	USA	frenchadvisor@conservation.org
Pedro Rosabal	IUCN HQ	Suisse	pmr@iucn.org
Nik Lopoukine	WCPA	Canada	NiKLopoukhine@iucn.org
Marie Noël de Visscher	CIRAD	France	visscher@cirad.fr
Peter Howard	Consultant	Kenya	phoward@AfricanNaturalHeritage.org
Bertrand Chardonnet	Consultant	France	bertrand.chardonnet@gmail.com
David Mallon	IUCN/SSC	UK	d.mallon@zoo.co.uk
Gunnar Finke	GIZ	Germany	gunnar.finke@giz.de
Frédéric Hautcoeur	GIZ	Mauritanie	frederic.hautcoeur@eco-consult.com
Geoffroy Mauvais	UICN PAPACO	Burkina Faso	geoffroy.mauvais@iucn.org
Thomas Bacha	UICN PAPACO	Burkina Faso	thomas.bacha@gmail.com
Béatrice Chataigner	UICN PAPACO	Burkina Faso	beatrice.chataigner@iucn.org
Souleymane Konaté	UICN PAPACO	Burkina Faso	souleymane.konate@iucn.org
Caroline Dulau	ICI	Burkina Faso	ici@mail-bf.com

